REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE DIOURBEL
Département de Mbacké

COMMUNAUTE RURALE DE NDIOUMANE

PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT (2012 – 2017)

DOCUMENT FINAL

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION. 4

II. METHODOLOGIE 5

A. PRINCIPES 5
B. DEMARCHE GLOBALE. 5
1. LE LANCEMENT 5
2. LE PREDIAGNOSTIC 5
3. LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF PROPREMENT DIT 6
C. CALENDRIER 7

III. PROFIL SYNTHETIQUE DE LA COMMUNAUTE RURALE DE NDIOUMANE 10

IV. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE DE NDIOUMANE 11

A. HISTORIQUE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
B. MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL 11
1. LOCALISATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE 11
2. DES RESSOURCES PEDOLOGIQUES MARQUEES PAR DES SOLS TRES DEGRADES : RESULTAT D'UN LONG PASSE DE MONOCULTURE ARACHIDIERE. 11
3. UNE PLUVIOMETRIE EN EVOLUTION POSITIVE CES DERNIERES ANNEES. 11
4. DES EAUX DE SURFACE PRESQUE INEXISTANTES. 12
5. UNE VEGETATION DOMINEE PAR LES EPINEUX. 12
C. MILIEU HUMAIN 12
1. UNE POPULATION TRES JEUNE ET EN CROISSANCE RAPIDE. 12
2. UNE OCCUPATION SPATIALE TRES DENSE. 13
D. ZONAGE DE LA COMMUNAUTE RURALE 13

V. LE DIAGNOSTIC DE LA COMMUNAUTE RURALE 16

A. LE DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL DU CONSEIL RURAL 16
1. UN CONSEIL MARQUE UNE FAIBLE REPRESENTATIVITE DES JEUNES ET UN BAS NIVEAU DE SES RESSOURCES PROPRES 16
2. UN TISSU ORGANISATIONNEL DOMINE PAR LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS 17
3. LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES. 17
B. LES SECTEURS SOCIAUX 19
1. EDUCATION ET FORMATION : DE FAIBLES PERFORMANCES EN MATIERE DE SCOLARISATION A L'IMAGE DE LA REGION. 19
4. LA JEUNESSE, LES SPORTS ET LA CULTURE 22
5. ENERGIE, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES 24
6. SITUATION DE LA FEMME 25
7. HANDICAPES ET ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE : OUBLIES DANS LA PRECARITE 26
C. LES SECTEURS PRODUCTIFS 27
1. L'AGRICULTURE 27
8. ELEVAGE 28
9. LE COMMERCE 29
10. ARTISANAT 29
11. L'ACCES A L'INFORMATION ET LES TIC 30
12. LE TRANSPORT 31

VI. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET AXES DE DEVELOPPEMENT 34

A. LA VISION DE DEVELOPPEMENT 34
B. AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT 34

D. COÜT DU PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT **47**

VII. LE PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT **49**

VIII. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE **51**

E. ASPECTS INSTITUTIONNELS **51**
F. LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE **51**
G. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION **52**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

Le Sénégal s'est engagé très tôt dans une politique volontariste de décentralisation et de responsabilisation des collectivités locales pour la prise en charge des préoccupations et attentes des populations à la base. Cette volonté s'est renforcée dans le cadre du processus de régionalisation et dans la réforme de 1996 qui a constitué une étape majeure en matière de décentralisation et de promotion d'une gestion de proximité.

La responsabilisation des collectivités locales est cependant fondamentalement liée à leur capacité à définir et à planifier des politiques de développement susceptibles de répondre de manière pragmatique aux préoccupations des populations. Le Code des Collectivités Locales (loi 96 06) dispose ainsi en son article 198 que « la Communauté Rurale élabore son Plan de Développement Local et donne son avis sur tous les projets de développement concernant tout ou une partie de Communauté Rurale ». Les communautés rurales se voient engagées dans la définition de leurs orientations et dans la mobilisation de leurs ressources en vue de promouvoir un développement endogène et concerté.

La planification locale se veut un moyen pour des acteurs locaux unis par une solidarité basée sur le partage d'un même territoire de formuler et de mettre en œuvre un projet de développement qui les engage. Elle se veut également un instrument de correction des disparités dans l'occupation de l'espace pour une meilleure prise en compte des échelles temporelles et spatiales dans le but de réaliser un développement économique et social homogène, équilibré et harmonieusement réparti.

L''élaboration du Plan Local de Développement de la Communauté Rurale de NDIOUMANE s'inscrit fondamentalement dans cette option d'une vision partagée du processus de développement prise en charge de manière concertée et dans le cadre de la synergie. Le Plan Local de Développement doit ainsi servir de cadre fédérateur des interventions des acteurs tant publics (Collectivité Locale, Services de l'Etat, Conseil Régional, Partenaires au Développement et organismes d'appui,…) que privés (société civile, opérateurs économiques, ONG,…). Il fait suite au Plan Local de Développement élaboré en avec l'appui de conjoint de ENDA GRAFF et l' USAID et arrivé aujourd'hui à expiration.

Le Plan Local de Développement est issu d'un processus participatif qui, à partir du diagnostic, a permis de définir pour une période de six ans (2011 – 2016), les orientations, les actions prioritaires et les ressources à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs préétablis. Le PLD est élaboré grâce à l'appui de l'Agence Régionale de Développement et PNDL partenaire de la Communauté Rurale.

II. METHODOLOGIE

A. PRINCIPES

L'approche participative a été le socle du processus d'élaboration du PLD. Elle s'est manifestée à travers la prise en compte d'un certain nombre de principes dont principalement :

- La responsabilisation de la Communauté Rurale en tant que Maître d'Ouvrage pour entièrement piloter le processus de diagnostic et de planification ;
- La prise en charge sur le plan opérationnel de tout le processus par la Commission Elargie de Planification (CPE) en tant que cadre unifié de concertation ;
- Le renforcement des capacités en matière de planification avec l'implication des animateurs locaux dans toutes les phases du processus ;
- La prise en compte des aspects de genre à travers l'utilisation d'outils adaptés et une attention particulière accordée à ces questions dans tout le processus ;
- La prise en compte d'un zonage défini de manière concertée sur la base de critères physiques, économiques et d'accès aux services de base et d'infrastructures ;
- L'implication des services techniques à l'échelle locale (CADL), départementale et régionale en tant qu'animateur du processus et dans la validation des différents produits.

B. DEMARCHE GLOBALE.

La démarche d'élaboration du présent document peut être décomposée en plusieurs phases :

1. Le Lancement

La phase de lancement a consisté en plusieurs activités :

- **L'Atelier d'Habilitation** a regroupé les élus, les leaders d'organisations, les intervenants, les services techniques pour échanger sur l'approche et la démarche d'élaboration ;
- **Le recrutement d'animateurs relais** (un animateur par zone) sur la base de critères définis avec la communauté rurale et leur **formation** en planification locale, animation et dans l'utilisation des outils d'enquêtes et de diagnostic participatif ;
- **La formation des acteurs en planification locale** : Renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de planification locale.

2. Le Prédiagnostic

Le Prédiagnostic a permis de collecter les données de base et a consisté en plusieurs activités :

- ✓ **La revue documentaire** pour collecter et synthétiser les données disponibles ;
- ✓ **La collecte de données villages et le recensement des infrastructures.** Les enquêtes menées avec l'appui des animateurs-relais et des membres de la Commission de planification ont porté sur les données démographiques et sur les services de base ;
- ✓ **Le Recensement des Activités économiques** à travers des enquêtes et des entretiens avec des opérateurs économiques, les gestionnaires d'infrastructures ;
- ✓ **Le Recensement des Organisations Communautaires de Base** sur la base d'entretiens avec les responsables des organisations et les services techniques pour établir la situation organisationnelle ;
- ✓ **Les entretiens sur les secteurs sociaux** menés avec les élus locaux, les techniciens locaux, les responsables du secteur associatif, les personnes ressources,…

3. Le Diagnostic participatif proprement dit

Le Diagnostic s'est déroulé en trois phases d'activités :

Le Diagnostic Zonal. Dans les trois zones de la communauté rurale les représentants des populations (chefs de villages, leaders d'organisations, personnes ressources,…) ont été regroupés pour d'une part valider le contenu du Pré diagnostic et d'autre part analyser la situation de la zone aux plans social, économique environnemental,… pour en identifier les atouts et contraintes.

Le Diagnostic du Conseil Rural. Cette activité a permis de regrouper l'ensemble des élus, les leaders des organisations de développement et les services techniques pour identifier les forces et les faiblesses de la gouvernance locale ainsi que ses opportunités et menaces.

La Synthèse Communautaire. L'équipe a par la suite procédé à la synthèse des résultats du processus et a procédé à une restitution générale qui a regroupé l'ensemble des acteurs de la communauté rurale. Cette activité a ainsi permis de valider le présent document.

4. La Phase de Planification

La phase de planification avait pour objectif d'amener l'ensemble des acteurs de la communauté rurale a définir une vision partagée, des axes stratégiques, objectifs et actions devant contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations et à éliminer la pauvreté. Cette phase a été assurée à travers l'organisation d'ateliers de réflexion regroupant les les élus, les autorités coutumières et religieuses, les leaders d'organisations communautaires et de gestion des services de base, les opérateurs économiques, les représentants de femmes et de jeunes,…

Les ateliers ont permis d'analyser les objectifs globaux à l'échelle nationale (DSRP, OMD) et régionale (PRDI). Cette analyse a permis de dégager des axes de développement et objectifs stratégiques à l'échelle locale cohérents par rapport aux niveaux nationaux et régionaux. Ces objectifs permettent de lever les contraintes à l'échelle des différents secteurs. Les axes et objectifs ont été par la suite traduits en actions permettant d'atteindre les résultats atteints.

Les actions ont été budgétisées et priorisées par la suite. Les ateliers ont également permis de définir un Plan d'Actions Prioritaires constitué par les actions urgentes et réalistes devant être mises en œuvre durant la première année.

C. CALENDRIER

Le tableau suivant présente le Calendrier d'élaboration du Diagnostic.

Activités	Participants	
Atelier d'Habilitation	Sous-préfet, PCR, Conseillers Ruraux, Directeur ARD, Partenaires (World Vision, Hunger Project, CARITAS,…), CADL, Leaders d'organisations, opérateur	19 Octobre 2011
Réunion de lancement communautaire	PCR, Assistant Communautaire, Conseillers, Opérateur,…	12 Novembre 2011
Formation des Acteurs locaux en Planification locale	Membres de la Commission de Planification, Animateurs relais, Opérateur, CADL,…	19 novembre 2011
Tournée d'information • Ndioumane • Doyoli • Koffa	Opérateur, Animateurs relais, Commission de Planification Elargie, PCR,…	 20 novembre 2011 27 novembre 2011 27 novembre 2011
Prédiagnostic	Opérateur, Animateurs Relais, Services Techniques,…	
Diagnostic zonal • Ndioumane • Doyoli • Koffa	Opérateur, Animateurs Relais, Services Techniques,…	 26 novembre 2011 27 novembre 2011 27 novembre 2011
Diagnostic Communautaire Diagnostic Conseil Rural	Opérateur, Animateurs Relais, Services Techniques,…	15 au 18 Janvier 2012
Restitution du Diagnostic	Sous-préfet, Conseillers Ruraux,$ARD, Partenaires CADL, Organisations de base, opérateur	8 Février 2012
Définition de la Vision, des Axes Stratégiques et Objectifs	Elus, Leaders d'Organisations, Partenaires, Services Techniques	
Ateliers de Planification Communautaire	Elus, Leaders d'Organisations, Partenaires, Services Techniques	
Restitution Planification	Elus, Leaders d'Organisations,…	
Validation Technique PLD	Elus, Partenaires, Services Techniques	
Validation Finale du PLD		

Tableau 1: Calendrier de déroulement du processus de planification

SCHEMA D'ELABORATION DU PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT

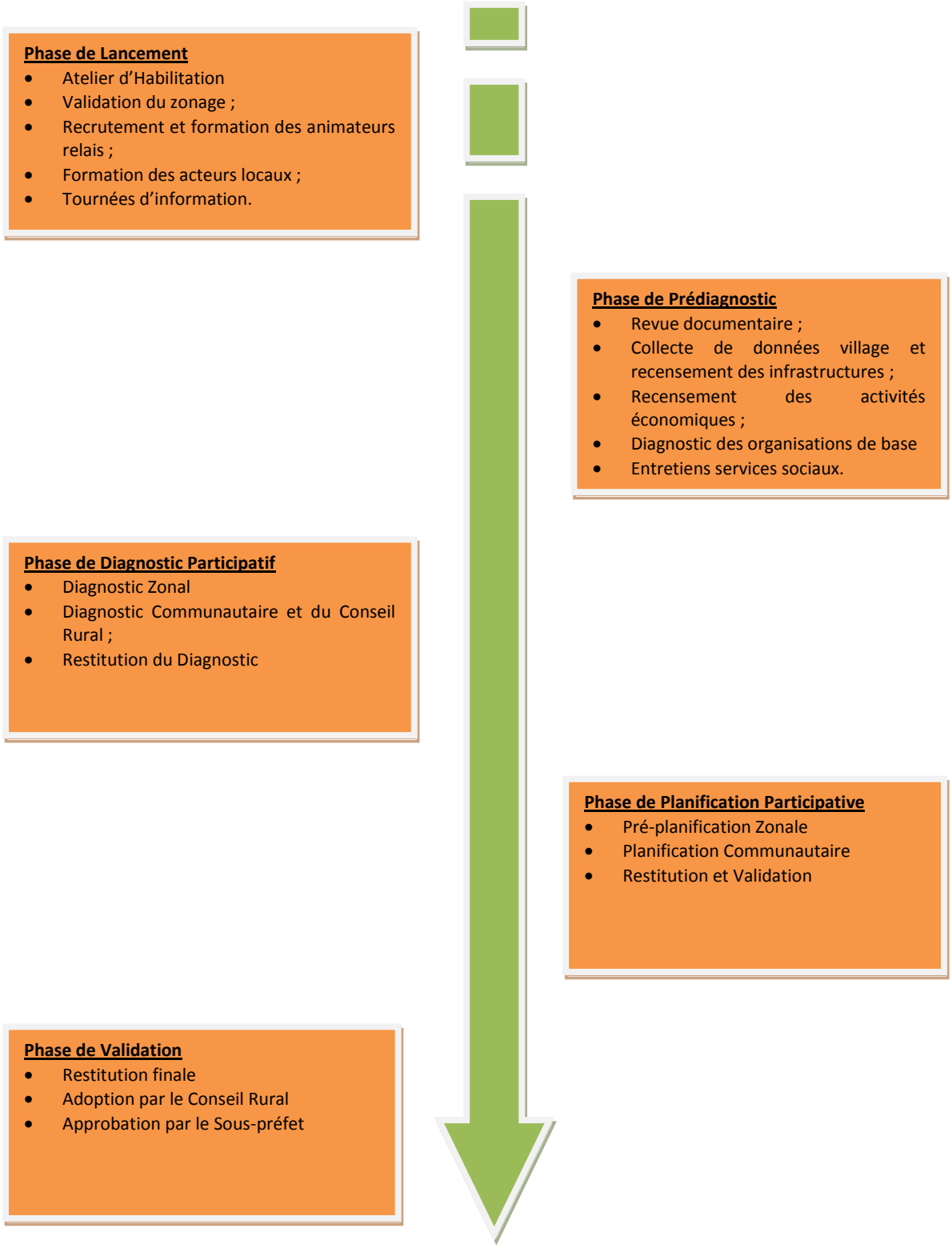

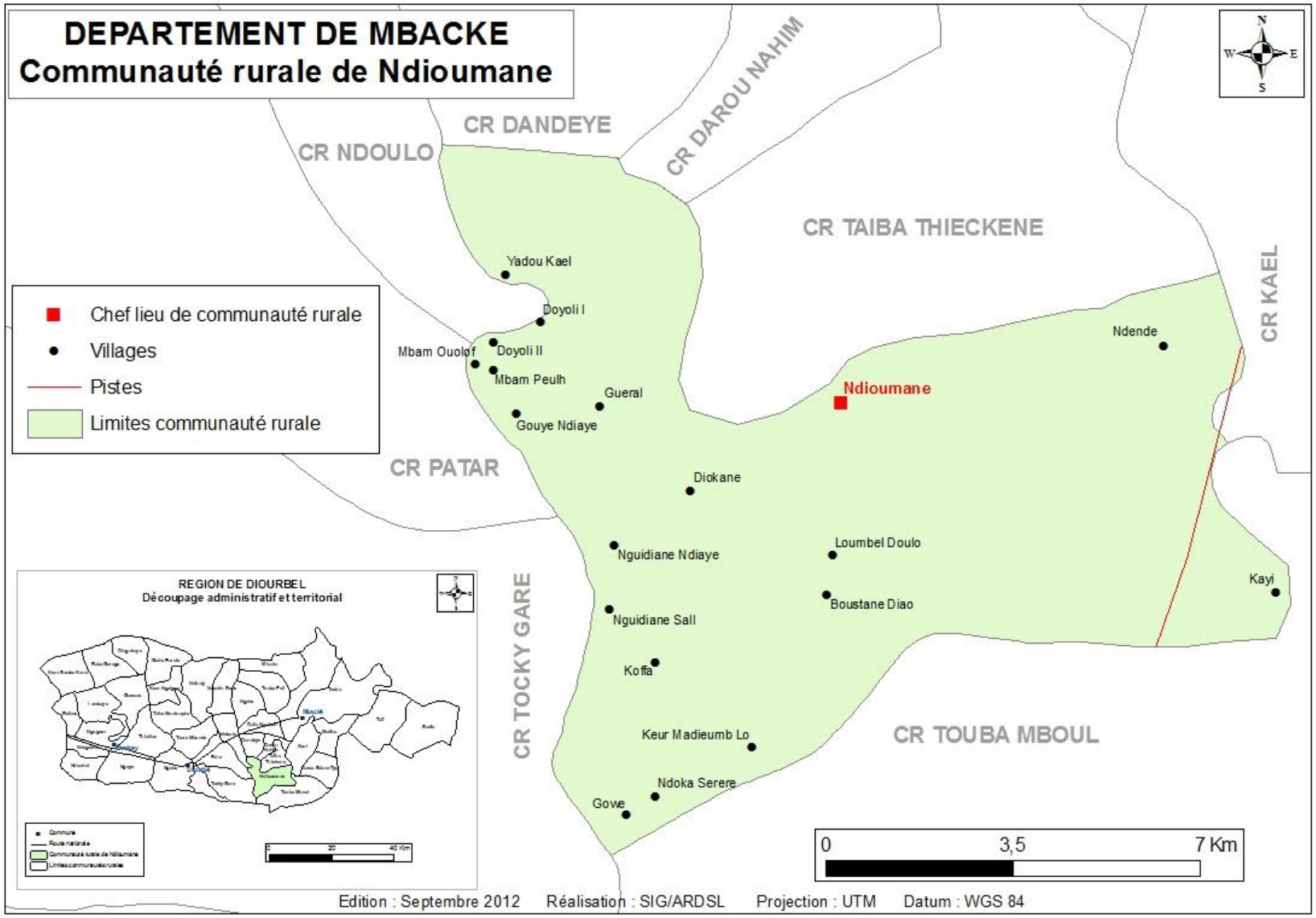
DEPARTEMENT DE MBACKE
Communauté rurale de Ndioumane
N
W
E
S
CR DANDEYE
CR DAROU NAHIM
CR NDOULO
CR TAIBA THIECKENE
CR KAEL
CR PATAR
CR TOCKY GARE
CR TOUBA MBOUL
Chef lieu de communauté rurale
Villages
Pistes
Limites communauté rurale
Yadou Kael
Doyoli I
Doyoli II
Mbam Ouolof
Mbam Peulh
Gueral
Gouye Ndiaye
Ndioumane
Ndende
Diokane
Nguidiane Ndiaye
Loumbel Doulo
Kayi
Boustane Diao
Nguidiane Sall
Koffa
Keur Madieumb Lo
Ndoka Serere
Gowe
REGION DE DIOURBEL
Découpage administratif et territorial
0
3,5
7 Km
Edition : Septembre 2012
Réalisation : SIG/ARDSL
Projection : UTM
Datum : WGS 84

III. PROFIL SYNTHETIQUE DE LA COMMUNAUTE RURALE DE NDIOUMANE

LA COMMUNAUTE RURALE DE NDIOUMANE	
Localisation *: Arrondissement de KAEL, Département de Mbacké, Région de Diourbel* ***Limites****: CR Dendey au Nord; Cr Touba Mboul au Sud; Commune Diourbel l'Ouest et Kael à l'Est.*	***Superficie*** *: 131 km²,* ***Nombre de villages*** *: 19 villages officiels* ***Zonage*** *: 3 zones : Doyoli, Ndioumane, et Koffa*
Milieu Physique *:* *Sols : Dior (95%), Deck-Dior(4%). Sols très dégradés et toujours exploités pour les cultures d'arachide et les productions vivrières. Relief relativement plat.* *Pluviométrie : variant entre 400 et 600 mm. Réseau hydrographique quasi inexistant sauf quelques mares temporaires en hivernage* *Absence de formations boisées significatives. Végétation dominée par les épineux et par le « Kaad » (Acacia albida) et le « Sump » (Balanites aegyptiaca) et le Guy.*	***Milieu Humain*** *:* *Population actuelle : 4 256 hts contre 5114 hbts en 2004 (PLD 2004) soit une baisse de 16% due au phénomène de l'émigration vers Touba.* *Nombre de ménages : 464.* *Densités de population moyenne : 95 hbts /km²* *Population de moins de 15 ans : 2128 hts soit 49% selon le dernier recensement administratif.* *Population woloff² à 85% et musulmane à plus de 98%.* *Moyenne de population des villages : 224 hts*
Conseil rural : *Conseil Rural de 36 membres dont 7 femmes soit 16%. marqué par une faible représentativité des jeunes (moyenne d'âge de 50 ans) et une faible représentativité des femmes (19,4%). Faible niveau d'instruction en français (82% des élus sans instruction).* *Faiblesse du taux de recouvrement des recettes ordinaires (50%) et de la taxe rurale (15%) en 2011*	**Dynamique organisationnelle et partenariale** : *Groupements féminins 19* *Autres organisations et GIE : environ 20* *Existence d'un CLCOP, d'une ASUFOR et deux Comités de gestion,* *Partenaires : PNDL/ARD, PSAOP/ANCAR, PRN, PAM*
Education : *Taux Brut de Scolarisation élémentaire département Mbacké : 30,38% en 2010 (contre 94.5% au niveau national) dont 77,95% pour les filles contre une cible fixée à 105% en 2015.* Population scolarisable (source enquête : à environ 17% de la population) *Effectifs globaux 333 élèves en 2011 dont 182 filles (55%*). *Infrastructures : 4 écoles primaires avec 16 classes (dont 1 abri) en 2011. Moyenne du nombre d'élèves par classe : 25 élèves par classe*	**Santé :** *Faible taux de malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans grâce au PRN* *Infrastructures : 01 poste de santé et 6 cases de santé non-fonctionnelles - 1 poste pour plus de 4 526 hbts contre 3 650 hbts pour un poste de santé rural selon les normes SNIS.* *Faible taux d'accès géographique* *Aucun systéme d'assainissement collectif et de collecte des Ordures Ménagères*
Hydraulique : *Faible taux d'accés à l'Eau potable : 47% (PEPAM)* *Seules 6 localités sont desservies par AEP pour 3350 Hbts* *Beauoup de villages ne sont desservis en Eau potable* *4 forages équipés de chateaux d'eau 12puits traditionnels et 1 puits modernes*	**Autres secteurs :** *Seul le village de Doyoli est connecté au réseau de la SENELEC,* *Des carrés disposant d'énergie solaire à Ndoumane* *4 banques céréalières,*
Agriculture : *Agriculture essentiellement pluviale à plus de 95%. Systémes intensifs peu développé* *Faible encadremant par CLCOP et Syndicat des paysans* Superficies : Mil (55%), arachide (35%), Niébé (10%) ***Elevage*** *:* *Système d'élevage extensif et embouche parfois* *Cheptel assez important constitué d'ovins et de caprins* *Maison des éleveurs peu dynamique* *Absence de magasin de stockage d'aliments de bétail et de services vétérinaires ;*	**Commerce – Artisanat – Micro-entreprise** : *Forte polarisation autour du Marché hedomadaire de Ndioumane (Samedi).* *Boutiques de proximités détaillants, 17 moulins,* *Artisanat : 3 forgerons, 2 plombiers, 3 forgerons 6 tailleurs, 4 maçons*

IV. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE DE NDIOUMANE

A. MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

1. *Localisation et situation administrative*

La **communauté rurale de NDIOUMANE** est située en plein cœur du Bassin Arachidier dans la Région de Diourbel (Arrdt de Kael, Dépt de Mbacké), une région fortement marquée par les péjorations climatiques qui ont contribué à une déstructuration des systèmes agraires.

Cette collectivité locale regroupe dix neuf (19) villages officiels. Elle s'étend sur 130,75 km2 soit 16,46% de la superficie de l'arrondissement pour prés de 4300 habitants soit 18% de la population totale.

Elle est limitée :

- au nord par la Communauté Rurale de Dendey ;
- au Sud par la Communauté Rurale de Touba Mboul ;
- à l'Est par le village de Kael(chef lieu d'Arrondissement);
- à l'Ouest par la commune de Diourbel.

Sur le plan économique Ndioumane, reste très fortement polarisée par Touba à l'image des autres localités du département de Mbacké. Les relations administratives et politiques demeurent également très fortes avec Kael (Arrondissement), Mbacké (département) et Diourbel région.

2. *Des ressources pédologiques marquées par des sols très dégradés : résultat d'un long passé de monoculture arachidière.*

La communauté rurale de Ndioumane présente un relief relativement plat. Toutefois on remarque quelques rares dépressions qui se transforment en mares temporaires pendant l'hivernage.

Les sols à forte prédominance sableuse sont constitués de trois types définis dans le tableau suivant. Sur l'étendue de la CR, on distingue deux (2) types de sols :

- Les sols Dior, qui représentent 95,6% du territoire propices à la culture de l'arachide.
- Les sols Deck Dior propice à la culture des céréales comme le mil et les autres cultures vivrières

Les sols sont à l'image des autres localités de l'Arrondissement est très dégradés. Cette situation est le résultat de la pratique de la monoculture arachidière qui a contribué à une dégradation rapide des sols, au déboisement de vastes zones intensifiant ainsi l'érosion éolienne et hydrique.

3. *Une pluviométrie en évolution positive ces dernières années.*

La Communauté Rurale de Ndioumane est située entre les isohyètes 400 et 600 mm et a un climat de type sahélo soudanien marqué par deux saisons fortement contrastées : une courte saison des pluies de juin à octobre et une saison sèche (9 mois). Le climat est fortement influencé par l'alizé continental ou harmattan qui véhicule des vents chauds et secs pendant la saison sèche et la mousson, un vent chaud et humide porteur de pluies en hivernage. Le tableau suivant présente la pluviométrie de la station de Kael entre 2007 et 2010.

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pluie (mm)	423,3	252,8	455,5	484	658,8	503,5	395,2	634,9	517,4	587,3

Tableau 2: Pluviométrie de la zone de 2001 à 2010. Sources: CADL Kael

La pluviométrie est marquée par une forte variabilité même si depuis ces dernières années on note un accroissement des hauteurs d'eau par rapport au début de la décennie. L'amélioration de la pluviométrie alliée à une politique volontariste de mise à disposition d'intrants explique durant les dernières années une amélioration de la situation alimentaire des ménages.

4. *Des eaux de surface presque inexistantes.*

L'hydrographie est marquée par une absence totale de cours d'eau permanent. Les ressources en eau de surface sont essentiellement constituées par des mares temporaires en hivernage. La faiblesse des ressources hydrographiques constitue ainsi un frein au développement des activités agricoles.
L'analyse des ressources en eau souterraine a été faite a partir d'un échantillon de 3 ouvrages tirés de la base de données PROGRES de la DGPRE. Ces forages captent la nappe maastrichtienne a une profondeur moyenne équipée de 314 m.

5. *Une végétation dominée par les épineux.*

Elle présente trois niveaux ou strates :
La strate arborée qui est dominée par la présence des épineux comme le « Soump » (Balanites aegytiaca), le « Kaad » (acacia albida) et d'autres espèces comme le « Guy » (Adansonia digitata)
La strate arbustive composée essentiellement de « Nger » (Guiera senegalensis) dispersé un peu partout dans la zone.

La strate herbacée qui est formée de graminée que nous retrouvons aussi partout dans la localité. La CR ne compte pas dans ses limites territoriales de forêts classées reconnues comme telle. Il a existé les années passées des bois de villages, mais leur pérennisation n'a pas résisté au manque d'entretien et de suivi des plantations.

La péjoration des conditions climatiques se traduit par une survivance des épineux plus adaptés aux conditions rustiques du milieu et la raréfaction voire la disparition totale de celles moins adaptées.

La faune assez faible et peu diversifiée est dominée par l'avifaune, les rats palmistes et les écureuils. La baisse des formations végétales, des habitats naturels et des points d'eau ont contribué à la disparition d'un nombre important d'espèces (serpents, chacals, lièvres,…).

B. MILIEU HUMAIN

1. *Une population très jeune et en croissance rapide.*

La communauté rurale connait une croissance lente de sa population marquée même par une baisse de sa population. En 2002 la population qui était de 6642 hbts d'après le recensement administratif, est estimée à 5 114 hbts en 2004 (source PLD 2004) soit une baisse 1 528 hbts. Cette baisse de l'avis des populations et autorités locales s'expliquerait par le phénomène de la

migration vers Touba qui voit des villages entiers se dépeupler pour aller s'installer dans la ville sainte. La population actuelle suite au recensement administratif (source ASOM /CR) de 2011 est de 4 526 hbts. Cette baisse de la population, outre le phénomène d'émigration vers Touba est due au découpage administratif et territorial de 2008 qui a créé la nouvelle CR de Taiba Thiékène à partir de la CR de Ndioumane.
L'accroissement même faible de la population se traduit par un accroissement de la demande en services socio économiques de base et la nécessité pour l'économie locale de devoir s'adapter et pouvoir offrir des opportunités pour cette population en croissance.

Les besoins sont encore plus exacerbés par l'extrême jeunesse de la population. Sur la base des recensements administratifs, on note que la population non imposable (moins de 15 ans) est de représente 48% de la population totale.

La population est en majorité serer (prés de 43%) , suivi des ouolofs avec 38 % puis des Peulhs (10%). Cependant la zone est marquée par une forte émigration vers Touba et qui touche des villages entiers. La population est presque entièrement musulmane (plus 98%) et mouride à 95% (4% de Tidjanes et 1% de Khadres).

2. *Une occupation spatiale très dense.*

Les densités de population sont très importantes dans la communauté rurale (de 202 hbts/km^2) à l'image du taux régional (215 hbts/ km^{21}). En comparaison le taux national n'était que de 51 hbts/km^2 en 2003. L'ancienneté du peuplement et le développement de la culture arachidière expliquent ces taux qui se traduisent par une pression foncière extrêmement forte.

D'une superficie de 109 km², la Communauté Rurale est composée de 46 villages dont 24 officiels. La majorité des villages ne sont en fait que des quartiers qui se sont érigés en villages autonomes.

Liste des villages officiels *: Boustane Diaw, Diokane Tine, Doyoli1, Doyoli2, Gouye Ndiaye, Gowé, Guéral, Nguidiane Ndiaye, Nguidiane Sall, Keur Madieumb Lo, Koffa, Loumbel Doulo, Mbam Peulh, Ndioumane, Yaddou Kael, Ndock Serer, Keur sadjiouka Sall, Kayi, Mbam Wolof.*

C. ZONAGE DE LA COMMUNAUTE RURALE

La Communauté Rurale a été scindée en trois zones :

- La zone de **NDIOUMANE** (6 villages) au centre de la communauté rurale est composée de Ndioumane Wolof, Ndioumane Serer, Lagambal, Darou Nahim Dia, Gapass Keur Moussa , Kayi Lombel Doulo avec une population totale de 1188 hbts. Peysindiane constitue la zone la plus peuplée. Abritant le Chef Lieu de la communauté rurale elle concentre l'essentiel des grandes infrastructures et le dynamisme économique local.;

[1] Résultats du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2002). ANSD Décembre 2010.

- La zone de **DOYOLI** (6 villages) située au sud et est composée des villages de Mbam Peulh, Doyoli 1, Guérel, Mbam Woloff, Gouye Ndiaye, Keur sadioka Sall pour une population estimée à 17 88 habitants ;

- La zone de **KOFFA** (7 villages) Située au nord, cette zone est composé des villages de Keur Madieumbe, Boustane Diaw, Guindiane Ndiaye, Nguidiane Sall, Gowé, Ndioka serer pour une population totale de 1 280 habitants.

Le tableau suivant présente les trois zones.

Zone	Village	Population	Activités économiques
NDIOUMANE	Ndioumane Wolof, Ndioumane Serer, Lagambal, Darou Nahim Dia, Gapass Keur Moussa , Kayi Lombel Doulo	**1 188**	1 Marché permanent
DOYOLI	Mbam Peulh, Doyoli 1, Guérel, Mbam Woloff, Gouye Ndiaye, Keur sadioka Sall	**1 788**	1 Marché permanent
KOFFA	Keur Madieumbe, Boustane Diaw, Guindiane Ndiaye, Nguidiane Sall, Gowé, Ndioka serer	**1 280**	

Tableau 3: Zonage de la Communauté Rurale. Sources: Enquêtes Communauté rurale. PLD Ndioumane 2012.

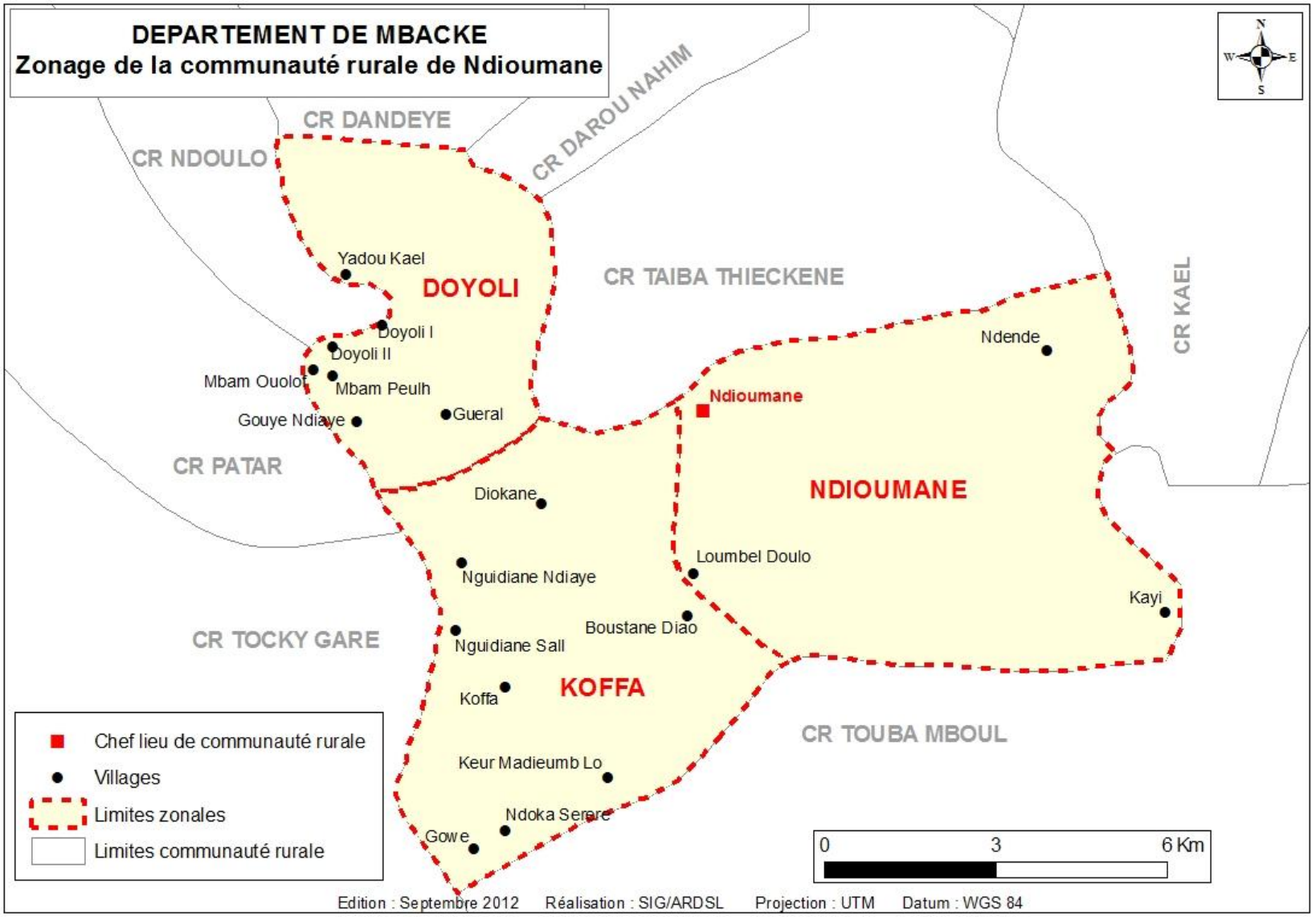
DEPARTEMENT DE MBACKE
Zonage de la communauté rurale de Ndioumane
N
W
E
S
CR DANDEYE
CR NDOULO
CR DAROU NAHIM
CR TAIBA THIECKENE
CR KAEL
CR PATAR
CR TOCKY GARE
CR TOUBA MBOUL
DOYOLI
NDIOUMANE
KOFFA
Yadou Kael
Doyoli I
Doyoli II
Mbam Ouolof
Mbam Peulh
Gouye Ndiaye
Gueral
Ndioumane
Ndende
Diokane
Loumbel Doulo
Nguidiane Ndiaye
Kayi
Boustane Diao
Nguidiane Sall
Koffa
Keur Madieumb Lo
Ndoka Serere
Gowe
Chef lieu de communauté rurale
Villages
Limites zonales
Limites communauté rurale
0
3
6 Km
Edition : Septembre 2012
Réalisation : SIG/ARDSL
Projection : UTM
Datum : WGS 84

V. LE DIAGNOSTIC DE LA COMMUNAUTE RURALE

A. LE DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL DU CONSEIL RURAL

1. *Un conseil marqué par une faible représentativité des jeunes et un bas niveau de ses ressources propres*

Le Conseil rural actuel issu des dernières élections locales de Mars 2009 est resté aux mains du parti au pouvoir, 78% des conseillers sont de la coalition Sopi.

Représentativité des femmes et des jeunes. Le Conseil rural comptant 46 membres est marqué par :

- Une ***faible représentativité des jeunes***. La moyenne d'âge est très élevée (autour de 50 ans). 5 conseillers sur 36 ont moins de 35 ans et 1a moins de 30 ans. Le fort taux d'exode et la forte mobilité des jeunes constituent une des causes de cette faiblesse ;
- Une **représentativité des femmes assez correcte** par rapport à la moyenne nationale (17,98% en 2009) même si elle demeure encore faible comparativement à leur poids démographique et économique. Ainsi 7 conseillers sur36 sont de femmes soit 16% .

Niveau d'instruction et formation. Le niveau d'instruction en français des élus est très faible. Ainsi 82% des conseillers (33 élus) sont sans instruction ; Certains d'entre eux sont cependant alphabétisés en arabe.

Au delà du faible niveau d'instruction, le Conseil rurale de Ndioumane reste marqué par :

- Un manque d'expérience des élus en gestion de collectivité locale. L'essentiel des élus (21 sur 36) sont à leur premier mandat et n'ont pas bénéficié des programmes de renforcement des capacités ; 13conseillers sont à leurs deuxième mandat
- Un faible niveau de formation des conseillers ruraux. Les besoins de formation exprimés portent sur : le rôle des conseillers, élaboration et exécution du budget, Embouche bovine

Le nouveau Ascom recruté en remplacement du premier licencié, vient de prendre service et ne semble pas maitriser les multiples dossiers de gestion de la CR. En effet l'assistant communautaire concentre une pluralité de fonctions : coordination de la budgétisation, exécution des dépenses, relations avec les services techniques et intervenants.

Ressources logistiques Le conseil rural dispose d'un hôtel communautaire qui n'est ni électrifié ni raccordé au réseau téléphonique.

Ressources financières. L'analyse du budget de NDIOUMANE de 2007 à 2009 montre de recettes extérieures importantes par rapport aux recettes propres, le budget ayant varié entre 52 millions et 50 millions.

Analyse du budget de la CR

Sources	2009	2008	2007
Budget (hors transferts Etat)	8 000 000 (15%)	7 000 000 (13%)	6 000 000 (13%)
Taxes rurales	2 150 000 (05%)	2 500 000 (06%)	2 500 000 (05%)
PNDL	31 000 000 (60%)	31 000 000 (60%)	31 000 000 (61%)
BCI	11 000 000 (20%)	11 000 000 (21%)	11 000 000 (21%)
Total	52 150 000	51 500 000	50 500 000

Nous ne disposons que des budgets des années 2007, 2008 et 2009. L'analyse du tableau montre que pour ces trois années consécutives 80 % des recettes du budget de la CR de Ndioumane vient du PNDL et du BCI. La taxe rurale est très faibles participant à environ 5% du budget global de la CR. En outre, les recettes hors transfert de l'Etat constituent 13 à 15% ce qui montre la faible capacité de mobilisation des ressources pour la CR. La CR est marquée surtout l'absence de partenaires dans la coopération décentralisée et d'ONG pour contribuer au financement de certains de projets communautaires.
En résumé, le conseil rural présente dans son fonctionnement certaines contraintes :

- ✓ faible représentativité des jeunes dans le conseil rural ;
- ✓ faible niveau d'instruction et de formation des élus et manque d'expérience en gestion des affaires locales ;
- ✓ non fonctionnement des commissions du conseil rural et des cadres de concertation locale ;
- ✓ un potentiel fiscal et un taux de recouvrement des recettes locales assez faibles ;
- ✓ absence de partenariat dans la coopération décentralisée ;

2. *Un tissu organisationnel dominé par les organisations de producteurs*

L'objectif de l'analyse de la dynamique organisationnelle est d'apprécier la capacité des populations locales à servir de relais efficaces dans la mise en œuvre d'action de développement. Ainsi, les diagrammes de venn établis dans chaque zone lors du diagnostic ont révélé l'existence de plusieurs organisations communautaires de base (OCB). Les OCB sont constituées de groupements (GIE et GPF), d'associations de développement ou de comité de gestion (forage, intrants agricoles, structures sanitaires). Cependant, il faut noter la faible durabilité des initiatives développées par les OCB et la trop forte influence des programmes d'appui des partenaires sur leur dynamisme.

La CR compte plus d'une quarantaine d'organisations de producteurs dont plus de vingt GPF qui s'activent dans le domaine d'agriculture et de l'Elevage. On compte aussi des GIE, Sections Villageoises, Associations,…

Le CLCOP créé en 2005 sert de cadre fédérateur dans le cadre de la mise en œuvre du Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP). Le cadre intervient dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, du petit commerce, du financement,…. et bénéficie de l'accompagnement de l'Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural (ANCAR) qui assure l'appui technique, l'intermédiation financière, la mise en relation avec les partenaires,...

Il regroupe environ 50 OP composés surtout de groupements de femmes mais aussi

3. *Les Services Administratifs et Techniques.*

La Sous-préfecture de Kzel

La Sous-préfecture est une structure déconcentrée de l'Etat. Elle représente l'administration centrale au niveau local, exerce un contrôle de légalité à posteriori des communautés Rurales. Certains actes pris par la communauté rurale sont soumis à son approbation.

Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL) de Kael.

Le Centre d'Appui au Développement Local assiste le Sous-préfet dans sa mission de conduite de la politique de l'Etat dans l'arrondissement de Kael. Le CADL a également une mission d'accompagnement aux Communautés Rurales dans leur mission de développement local.

Le CADL est l'organe technique d'encadrement qui intervient dans une multiplicité des domaines avec une équipe pluridisciplinaire composé quatre agents :

- 01 Agent d'Agriculture faisant office de Chef de CADL à Kaël ;
- 01 Agent ANCAR à Kaël ;
- 01 Agent des Eaux et Forêts ;

Le CADL dans ses missions d'appui aux populations et aux communautés est surtout handicapée par la faiblesse de ses moyens logistiques et matériels.

L'Agence Régionale de Développement de Diourbel.

C'est un organe d'appui technique. Elle sert de point d'ancrage aux projets d'appui à la décentralisation, au développement local et peut être chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations que la région, les villes, les communes et les communautés rurales de Diourbel lui délèguent. L'ARD a une mission d'harmonisation des interventions, d'appui à la planification locale et de suivi évaluation des actions réalisées.

B. LES SECTEURS SOCIAUX

1. *Education et Formation : de faibles performances en matière de scolarisation à l'image de la région.*

La CR de Ndioumane est très faiblement dotée en infrastructures scolaires. Elle dispose de quatre écoles primaires respectivement à Ndioumane, Darou Rahim, Koffa, Nguidiane Ndiaye avec 16 classes dont un abri provisoire. Au niveau de ces écoles, on note un manque de toilettes, d'eau potable, d'électricité, de clôture, de boite à pharmacie, de bureau de directeur, de bibliothèque, de matériels didactiques. Les tables-bancs sont aussi insuffisants pour certaines écoles. Les écoles bénéficient aussi de dotations en fournitures de la part de la CR chaque année.

Au total on compte 333 élèves dans le cycle primaire dont 182 filles sont 55%. Certaines de ces écoles disposent de cantines scolaires dont l'offre de service en nutrition est faible par rapport à la forte demande de prise en charge. Aussi les risques d'abandon sont très élevés surtout chez les élèves des villages éloignés des écoles. La CR ne dispose ni structure préscolaire ni de collège de proximité. Les élèves admis à l'entrée en sixième sont contraints d'aller à Diourbel où à Mbacké pour poursuivre leurs études.

Le taux d'accès géographique est très faible du fait de l'éloignement de la plupart des villages par rapport aux écoles primaires existantes.

Le taux brut de scolarisation (TBS) est très faible à l'image de celui du département de Mbacké qui est de 30,38% en 2010 (source IA /DL). Le TBS de la région est l'un des plus bas du pays avec 52,5 % en 2010. Ce faible s'explique en partie par le nombre élevé de la population scolarisable d'une part et l'insuffisance des infrastructures scolaires dans le primaire d'autre part.

Le contexte culturel et religieux est aussi un élément explicatif de ce faible taux brut de scolarisation à l'élémentaire. Ce contexte explique aussi le nombre important de Daaras caractérisés par la précarité des conditions d'études des talibés et d'enseignement des marabouts La CR ne compte aucune classe d'alphabétisation malgré les besoins en alphabétisation fonctionnelle exprimés par les populations notamment les femmes.

Potentialités	Contraintes et limites	Axes de solution
• Existence d'écoles primaires (Ndioumane, Darou Rahim, Koffa, Nguidiane Ndiaye) • Existence de cantines scolaires • APE, comité de gestion • Dotations en fournitures • Existence de daaras	• Faibles performances en matière de scolarisation au niveau du primaire ; • une offre très faible en matière d'écoles primaires et une insuffsante répartition entre les différentes zones ; • absence de l'intervention de partenaires dans ce domaine; • l'inexistence d'une offre diversifiée de structures de formation (préscolaire, collège ; formation professionnelle); .	• Augmenter l'offre infrastructurelle d'éducation dans l'élémentaire • Diversifier l'offre de formation de la CR (préscolaire, collège moyen, formation professionnelle, alphabétisation, franco arabe) • Sensibiliser les parents pour booster le nombre d'inscription des enfants à l'école • Améliorer la fonctionnalité des écoles existantes (murs de clôture, latrines, adductions d'eau , électrification, dotation en matériel pédagogique) • Améliorer les conditions d'études dans les daaras (accorder des subventions et des otations en médicaments aux daaras et écoles arabes

2. Santé, Habitat et Cadre de vie

La CR de Ndioumane dispose d'un poste de santé avec comme personnel une matrone, un ASC et un dépositaire de la pharmacie. On note aussi la présence d'une « badianu gox » qui œuvre essentiellement dans la sensibilisation de l'état sanitaire des femmes et de leurs enfants. La CR ne compte aucune structure santé. L'existence de cette seule structure de santé dans la CR de Ndioumane pose un véritable problème d'accès pour la plupart des populations venant des villages éloignés du chef lieu de la CR. Cette situation est encore exacerbée l'état défectueux des pistes créant ainsi un accès difficile aux soins sanitaires.

Concernant le poste de santé, il n'existe pas de sage-femme pour la maternité qui est non fonctionnelle ni d'ambulance pour évacuer les maladies d'urgence. Le poste de santé ne dispose pas de panneau solaire pour se procurer de l'électricité. On a noté, de même, de fréquentes ruptures de médicaments pour la prise en charge des patients. Le personnel du poste, à part l'ICP, ne bénéficie d'aucune rémunération ou motivation.

Cette situation pousse plusieurs habitants de la localité à aller se faire soigner dans structures sanitaires situées dans d'autres localités souvent éloignées comme Gossas (12km) , Mboul Kael 7km, ou Tocky gare à 8km pour se soigner pour zone Koffa, Dendey, Touba Mboul (10km), Thiobé (7km), Mbacké etc.

La CR bénéficie des interventions du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) à travers la pesée, l'alimentation et le déparasitage des enfants de 0 à 5 ans. L'adoption du planning familial chez les femmes se heurte encore aux pesanteurs religieuses et culturelles de la zone. Les personnes âgées ne bénéficient pas du plan sésame dont l'application n'est pas effective dans la localité.

Les villages de Ndioumane, Darou Nahim Dia, Doyoli ont fait l'objet de lotissement contrairement à la plupart des autres villages de la CR de Ndioumane marqué par l'habitat spontané. On note plusieurs terrains ne sont bâtis dans les gros villages et qui constituent des points de dépôt de sauvage d'ordure. L'absence de latrines dans les lieux publics comme le marché et l'inexistence d'un système de collecte des ordures ménagères sont à l'origine de l'insalubrité notée dans le cadre de vie de la CR .

Tableau diagnostic du secteur de la santé et du cadre de vie

Potentialités	Contraintes et limites
• Poste de santé à Ndioumane : avec, ICP, matrone, dépositaire, ASC • Présence de « badianiou gox » • Existence de tradi-praticiens • Lotissement de certains de villages centres (Ndioumane, Darou Nahim Dia, Doyoli) • Existence de réserves foncières à usage d'habitat	• Eloignement du poste de santé pour plusieurs villages, absence de sage-femme pour la maternité • Pour le poste de santé : manque d'ambulance, rupture de médicaments, maternité non fonctionnelle, pas de panneau solaire, pas de rémunérations du personnel (matrone, ASC, dépositaire), • Etat défectueux des pistes d'accès aux structures sanitaires ; • Faible impact de la présence de la « badianou gox » dans pour la sensibilisation et l'appui conseil les femmes • Cases de santé non fonctionnelle à (Boustane) • Faible adoption du planning familial et de mariage précoce, manque d'hygiène • Manque d'hygiène (utilisation de la bouse de vache) • Non prise en charge des personnes âgées par le plan sésame

3. L'hydraulique : l'accès potable à l'eau reste un des grands défis à relever

La CR de Ndioumane dispose de 4 forages dont celui de Ndioumane polarisant 5 villages et 6 hamos avec un réservoir, le forage privé Daraadji ou Lamgambal, le forage de Doyoli et le, forage privé Nguidiane Sall. La Comunauté rurale compte aussi 12 puits traditionnels et un puits moderne.

Les forages privés ne desservent aucun des des villages environnants en eau potable.
D'après les données du PEPAM, le taux d'accès à l'eau potable est 47% très en de ça du taux d'accès au niveau national en milieu rural qui est de 77,5%. Cette situation peut s'expliquer par la faible capacité de production des forages par rapport au besoin en eau potable.
Par ailleurs beaucoup de villages du fait de leur éloignement ne sont raccordés aux réseaux d'adductions d'eau existants. Il faut aussi noter les pannes récurrentes des pompes ou des groupes électrogènes. La qualité souvent saumâtre de l'autre reste impropre à l'agriculture notamment le maraichage.

La CR compte une ASUFOR et deux comités de gestion pour gérer les 3 forages publics existants. Le personnel des ASUFOR n'est pas rémunéré et ne dispose pas de local pour bien mener à bien leurs activités. L'insuffisance des abreuvoirs constitue aussi une contrainte majeure pour le développement de l'élevage dans la localité d'autant plus que les mares se tarissent juste après l'hivernage.

Ainsi, les axes de solutions préconisées sont :

- Construire de nouveaux forages et de châteaux d'eau
- Equiper les forages de groupe électrogène adéquat (pompe de 50m3/h pour le forage de Ndioumane et celui de Doyoli pour augmenter leur capacité de production
- Equiper les forages par la pose de panneaux solaires pour alimenter les groupes
- Etendre le réseau d'adductions d'eau vers d'autres villages environnants
- Changer le lieu du compteur de l'adduction d'eau de Nguidiane Sall
- Revoir à la baisse le prix du m3 d'eau
- Améliorer la qualité de l'eau par des techniques de dé fluorisation
- Réaliser des bassins de rétention pour améliorer la disponibilité d'eau après l'hivernage ;
- Achever le bassin de rétention de Doyoli
- Augmenter le nombre d'abreuvoirs

Tableau : Diagnostic du secteur Hydraulique

POTENTIALITES	CONTRAINTES
• Existence de forages (forage Ndioumane polarisant 5 villages et 6 hamos et un réservoir,iane Sall) • Adduction d'eau Koffa • Existence d'abreuvoirs et de mares dans la CR	• Capacité d'approvisionnement très insuffisante pour les forages par rapport à la demande • Vétusté du château d'eau • Insuffisance des adductions d'eau dans les villages (villages éloignés des forages comme Ndioumane ou Keur Diokel) ; panne fréquente de l'adduction d'eau de Nguidiane Sall du compteur (fantôme) • Zone koffa : éloignement des points d'eau, réseau insuffisant pour Gowé, Diokantine, Ndoka etc.) • Manque d'équipements pour les forages et pannes fréquentes (forage de Ndioumane : pompe faible 30m3/h, manque d'électricité, d'un local pour l'ASUFOR, de rémunération du personnel, de réservoir • Problème d'hygiène • Cherté du prix du m3 • Puits profonds et salés ou non fonctionnels • insuffisance des abreuvoirs • Tarissement rapide des mares après l'hivernage

4. *La jeunesse, les Sports et la culture*

La majorité des jeunes vit une situation précaire de sous emploi dans la CR de Ndioumane ; il n'existe en effet aucune entreprise ou industrie pourvoyeuse d'emploi. Par ailleurs l'auto emploi souffre de l'absence d'électricité nécessaire au développement de l'artisanat local. Le manque d'emploi chronique pousse beaucoup de jeunes à l'exode vers les centres urbains ç la recherche de travail.

Les jeunes présents dan la CR sont regroupés à travers les ASC et les dahiras qui sont très nombreux dans ce milieu mouride. La plupart des ASC ne disposent pas de reconnaissance juridique et rares sont celles qui bénéficient des subventions de la CR. On note aussi la présence de certaines associations de jeunes œuvrant dans des activités comme les vacances citoyennes, l'agriculture, l'élevage etc.

La CR ne dispose dans un centre de formation professionnelle pouvant donner un métier aux jeunes de la localité. Aussi la plupart des jeunes garçons s'adonnent à des activités pastorales ou agricoles. Les jeunes femmes rencontrent des difficultés majeures pour financer des activités génératrices de revenu du fait des conditions contraignantes d'accès au crédits au niveau des MEC.

La faible représentativité des jeunes dans les instances de décision comme le Conseil rural ne facilite pas la prise en charge de leurs préoccupations dans la gestion de la CR.

Dans plusieurs villages, on a noté le manque de lieu aménagé pour le sport. Les principales manifestations sportives concernent essentiellement les séances de lutte et de football durant les nawétanes.

Face à ces contraintes, des axes de solution sont proposées :

- Encadrer et organiser les jeunes dans des structures juridiques et susciter leur implication dans le développement économique de la CR.
- Créer un centre de formation professionnelle dans la CR ou au niveau arrondissement pour permettre la qualification des jeunes dans des métiers porteurs
- Réaliser des bassins de rétention pour soutenir le maraîchage
- Faciliter aux jeunes l'accès aux crédits en vue du financement d'AGR
- Allouer des subventions aux jeunes pour leurs activités culturelles et sportives
- Electrifier les villages, installer des panneaux solaires pour développer l'artisanat local et promouvoir l'auto emploi
- Initier des programmes culturels pour les jeunes en les appuyant dans l'organisation des cérémonies culturelles

Potentialités	Contraintes
• Existence de terres de culture • Existence d'ASC (vacance citoyenne, sport, agriculture, élevage etc.), Dahiras dans les villages • Existence de MEC • Existence de subventions de l'Etat pour la jeunesse et la culture à travers la CR • Présence dans les instances de décision	• Pas d'emplois pour les jeunes • Manque d'organisation et de formation des jeunes • Inexistence d'un centre de formation professionnelle ou un foyer des jeunes dans la CR • Agriculture : manque de matériels, d'intrants agricoles, d'espaces cultivables etc.) • Manque d'électricité • Elevage : manque aliments de bétail, de vétérinaires, de parcs de vaccination • Non électrification de plusieurs villages, manque de panneaux solaires • Manque de reconnaissance juridique pour plusieurs ASC • Manque de moyens financiers et techniques pour pratiquer des AGR (difficile accès aux crédits) • Présence insuffisante dans les instances de décision • Subvention insuffisante ou inexistante pour les jeunes (les étudiants, les ASC etc.) • Insuffisance de lieux de sport • Manque de programmes culturels • Exode rural

5. *Energie, Environnement et Gestion des ressources naturelles*

L'insuffisance de la fourniture en énergie électrique constitue l'une des contraintes majeures pour le développement de la CR ; en effet seuls des villages de la zone de Doyoli sont raccordés au réseau électrique. Le chef-lieu de la CR, Ndioumane de même que plusieurs autres villages ne disposent toujours pas de courant électrique ; Cette situation porte ainsi préjudice aussi bien au développement de l'économie locale lité qu'à l'amélioration du cadre de vie. Les rares panneaux solaires qui existent dans la CR sont essentiellement privés car appartenant à des marabouts pour leurs daaras.

Concernant l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la CR de Ndioumane subit depuis longtemps les agressions liées au déboisement pour des terres agricoles, à la recherche de bois de feu et de service pour les ménages. La collecte de fourrage aérien par les éleveurs accentue d'avantage les agressions sur la maigre végétation épineuse (soup, kadd, etc.) de la zone.

Les pratiques d'économie d'énergie sont peu vulgarisées auprès des femmes qui disent ne pas bénéficier de formations ou de moyens pour l'utilisation des fourneaux « bane ak souf ».

Les dépôts sauvages d'ordures constituent une autre menace sur l'environnement et pose en même temps un problème de salubrité et de santé publique.

Pour faire face à ces contraintes, les solutions :

- Etendre le réseau électrique dans la CR (axe Doyoli - Ndioumane 5km)
- Installer des panneaux au niveau des structures publiques (maison communautaire et poste de santé etc….)
- Réglementer la recherche du bois mort (reboisement), créer des comités de vigilance et contre le animaux sauvages gaspilleurs
- Promouvoir l'utilisation des fourneaux « bane ak souf »
- Créer et redynamiser les comités de salubrité
- Organiser des ramassages réguliers des ordures collectées
- Créer un site de déversement des déchets provenant des fosses septiques
- Initier des journées de ramassage des matières plastiques (sét sétal)
- Faire la promotion des différents types de sources d'énergies renouvelables (fourneaux ban ak suf, biogaz etc.)
- Doter les OCB de matériels de nettoiement
- Veiller à l'application du code forestier

Potentialités	Contraintes
• Présence réseau électrique dans la zone Doyoli e • Existence d'une protégée à Gowé mais sans papier • Existence commission environnement • Présence de services des eaux et fôrets	• Existence de plusieurs villages non électrifiés (Ndioumane le chef-lieu n'est pas électrifié) • Non utilisation des fourneaux « bane ak souf » et insuffisance des bouteilles de gaz • Déboisement, coupe abusive, défrichements agricoles paturages aériens • Commission environnement peu dynamique • Prolifération des dépôts sauvages d'ordures ménagères • Prolifération des matières plastiques • Manque de formation sur les techniques d'économie d'énergies

6. *Situation de la femme*

Dans la CR de Ndioumane les femmes organisées en GIE ou GPF jouent un rôle important dans le développement économique local à travers des activités génératrice de revenus dont certaines bénéficient d'un financement octroyé par des Mutuelles d'Epargne et de Crédit.

La plupart des femmes ont reçu des formations notamment en alphabétisation en transformation de savon, en teinture et transformation de produits agricoles. Cependant elles ont même du mal à trouver des financements auprès des MEC après avoir subi ces formations pour mener leurs activités. Cette situation vient en partie du fait que beaucoup de ces organisations de femmes n'ont pas de reconnaissance juridique ce qui leur pose un problème d'accès au crédit par les mutuelles. Par ailleurs l'écoulement des produits par les femmes se heurte à l'insuffisance des marchés hebdomadaires, le cout élevé pour le transport des marchandises.

L'offre en équipements pour l'allègement de travaux ménagers (moulins à mil, à maïs, machine huilière etc.) dans la CR est très insuffisantes par rapport à la demande des femmes. Devant la cherté de la vie les femmes supportent une part importante des dépenses familiales en appui à leurs maris ou en tant que chef de ménage. Les difficultés d' accès à la terre constituent une autre contrainte à l'autonomisation des femmes de la CR. Pour le commerce, elles disent avoir du mal à écouler leurs marchandises l'insuffisance des marchés hebdomadaires, les problèmes de transport, cherté des prix des marchandises etc.

L'application de la loi sur la parité reste toujours un défi à relever selon elles. Elles ont souligné aussi le manque de programme d'alphabétisation dans la localité pour pouvoir permettre aux femmes analphabètes de lire et écrire.

De ces contraintes sont ressorties les solutions suivantes :

- Former les femmes (métiers, alphabétisation, transformations des produits agricoles, teinture, de création de MEC etc.) et les doter de moyens adéquats
- Construire un centre de formation multidimensionnel dans la CR
- Promouvoir l'accès des femmes au foncier
- Sensibiliser les femmes pour la reconnaissance juridique de leurs groupements
- Doter les femmes de moyens adéquats pour l'agriculture et le maraîchage et la teinture
- Augmenter le nombre d'équipements pour l'allègement des travaux ménagers (moulins à mil, à maïs, à café, à arachide, machine huilière, batteuses etc.),
- Sensibiliser les femmes sur les enjeux de loi sur la parité
- Faciliter l'accès des femmes au crédit au niveau de Structures Financières Décentralisées :
- Construire des cases de santé, équiper la maternité existante.

Tableau : Diagnostic Situation des femmes

Potentialités	Contraintes
• Existence d'organisations de femmes : GPF et de GIE • Existence de terres de culture • Existence de moulins pour l'allègement des travaux ménagers • Présence de femmes dans le Conseil rural • Formations en alphabétisation, transformation savon, en teinture • Existence de MEC	• Insuffisance ou manque de formations des femmes en alphabétisation aux métiers (transformations des produits agricoles, coiffure, teinture etc.) • Manque de moyens pour exercer les métiers appris • Manque de reconnaissance juridique des GIE ou GPF • Inexistence d'un siège réservé aux femmes pour leurs activités • Accès timide des femmes à la terre) • Insuffisance notoire et panne fréquente des équipements d'allègement des travaux des femmes (moulins à mil ; pressoirs ; décortiqueuse etc.) • Difficile accès aux soins de santé (faible offre sanitaire, problèmes de transport) • Faible taux de représentativité des femmes dans le Conseil rural) (pas de représentante pour zone Koffa) • faiblesse des moyens financiers de la Mutuelle de crédit • Problème d'écoulement des produits (Insuffisance des marchés hebdomadaires, problèmes de transport etc.) • Rôle de plus en plus prépondérant dans les dépenses familiales.

7. Handicapés et enfants en situation difficile : oubliés dans la précarité

Il n'existe aucune organisation regroupant les personnes handicapées de la CR. Ces dernières ne bénéficient d'aucun appui de la communauté eu égard à leur statut d'handicapé. Ils sont souvent laissés à eux-mêmes et s'adonnent finalement à la mendicité. Les handicapés moteurs vivent d'énormes difficultés pour leur déplacement. Les personnes handicapées de la CR n'ont bénéficié d'aucune formation dans des métiers. Elles ont aussi beaucoup de mal à trouver des financements auprès des MEC.

Les solutions retenues pour ces contraintes sont :

- Créer une organisation pour regrouper les handicapés de la CR avec un récépissé
- Subventionner les matériels pour le déplacement des personnes handicapées
- Former les handicapés pour acquérir des métiers
- Faciliter l'accès au crédit des personnes handicapées

Les talibés constituent principalement les enfants en situation difficile. Ces derniers vivent dans les daaras qui ne bénéficient d'aucun appui de la communauté. Seuls les daaras gérés par les grands marabouts mourides disposent de quelques moyens pour subvenir à certains besoins de prise en charge des talibés. Cette situation expose ainsi les talibés dans une situation précaire de nourriture, de santé etc.

C. LES SECTEURS PRODUCTIFS

1. L'Agriculture

L'agriculture dans la CR de Ndioumane, à l'image des autres localités de la Région, constitue la première activité économique de la localité. La CR de Ndioumane dispose de terres propices à l'agriculture pluviale sur la quasi-totalité de son étendue. La pluviométrie est aussi jugée assez bonne pour les trois dernières années. De même la plupart des paysans bénéficient de la subvention sur les intrants en engrais, semences et on note la présence de techniciens de l'ANCAR et du CADL pour l'appui conseil. Au plan organisationnel, Il existe aussi un syndicat regroupant les paysans de la CR affilé à celui de la Région et un CLCOP.

Malgré ces atouts, le secteur agricole souffre de l'insuffisance des terres cultivables face à la demande de plus en plus croissante des habitants notamment des jeunes. Les terres sont pour la plupart dégradées et appauvries par la longue tradition de la monarchie arachidière Face à cette situation plusieurs paysans aillent chercher des terres dans certaines localités environnantes.

Le peu de matériel agricole existant est très vétuste. Il fait l'objet de location pour ceux qui n'en disposent. Un semoir est ainsi loué dans la localité à 25 000F environ pour trois jours. La plupart des paysans ici ne dispose pas d'animaux de trait du fait du manque moyen financier pour en acquérir.

La distribution de l'engrais subventionné se fait avec beaucoup de retard et il est jugé encore trop cher et inaccessible pour beaucoup de paysans. Très souvent, les engrais ne leur sont pas destinés car détournés par certains intermédiaires responsables. Les quantités d'engrais distribuées aussi jugé très insuffisant (12kg/pers.). De même, les semences sont inaccessibles pour la plupart des paysans et aussi insuffisantes (12kg de semences d'arachide/personne). La CR ne dispose pas d'un magasin de stockage des produits agricoles issus des récoltes de l'hivernage. La commercialisation de l'arachide connait beaucoup de problèmes avec l'absence des points de collecte ou coopératives. Le système carreau usine semble plus bénéficier aux opérateurs privés qu'aux producteurs. Les cultures notamment le gros mil (Bassi) sont menacées par les insectes du fait de l'insuffisance des produits phytosanitaires.

La divagation des animaux dans les champs de culture est souvent à l'origine de conflits entre paysans et éleveurs dans la localité. Certains champs sont ainsi menacés par l'occupation des troupeaux.
Le Syndicat des paysans et le CLCOP ne sont pas très dynamiques et n'offrent pas de facilités aux producteurs membres pour leur approvisionnement en intrants ou en matériel agricole.

La qualité saumâtre des eaux de forage ainsi que l'absence de bassin de rétention d'eau douce fait que la culture maraîchère est peu pratiquée dans la CR.

De ces différentes contraintes sont préconisées les solutions suivantes :

- Restaurer la fertilité des sols (compost, fumure organique, engrais etc.)
- Fournir à crédit les semences et engrais de qualité en abondance et à temps ;

- Distribuer les semences et l'engrais en même temps
- Renouveler et rendre plus accessible le matériel agricole (subvention des semoirs, tracteurs, batteuses, moulins)
- Délimiter les parcours de bétail et sensibiliser les éleveurs et paysans
- Lutter contre les insectes et les vers en fournissant des produits phytosanitaires suffisants aux agriculteurs (ANCAR)
- Construire des magasins de stockage dans les villages centres
- Réorganiser le circuit de commercialisation des arachides au profit des producteurs
- Remplacer les opérateurs privés par le Syndicat des paysans pour l'achat de l'arachide ;
- Aménager des bassins de rétention pour promouvoir le maraîchage
- Appuyer davantage le CADL pour l'encadrement des paysans (agents techniques)
- Mettre à disposition des machines de transformation de produits agricoles aux paysans

Tableau : Diagnostic du secteur de l'Agriculture

Potentialités	Contraintes
• Disponibilité de terre de culture (sols Deck, Dior, Dek dior) propice à l'activité agricole • Pluviométrie abondante ces trois dernières années, existence main-d'œuvre • Subvention des semences et engrais • Activités d'élevage (Fumure, engrais organiques) • Appui conseil du CADL et de l'ANCAR • Existence de cadre pour les producteurs (CLCOP et syndicat paysan)	• Insuffisance des terres de culture • Baisse notoire de la fertilité des sols • Vieillissement et ou insuffisances du matériel agricole Syndicat peu utile pour les paysans • Manque de moyens du CADL et de l'ANCAR pour l'encadrement des producteurs • Accès difficile aux intrants et retard dans la distribution • Insuffisance des engrais (12kg arach/pers de semence) • Insuffisance des magasins de stockage • Conflits fréquents entre Eleveurs et paysans • Manque de financement des paysans • Problème de la commercialisation (arachide etc.) • Non fonctionnement des points de collecte et problème d'évacuation des productions • manque de suivi de la commercialisation arachide (les opérateurs) • Manque de produits phytosanitaires pour lutte contre insectes prédateurs

8. Elevage

Le secteur de l'élevage dans la CR de Ndioumane compte plusieurs espèces d'animaux (ovins, bovins, caprins, volaille etc.). Il existe aussi des abreuvoirs dans la CR et des mares temporaires qui durent parfois quelques mois après l'hivernage.

Face à l'insuffisance du tapis herbacé pour assurer l'alimentation correcte du bétail, les éleveurs s'adonnent à la collecte de fourrage aérien à certains moments de l'année.

L'absence de magasin d'aliments de bétail dans la CR pose des problèmes d'approvisionnement chez les éleveurs qui sont obligés d'aller à Mbacké ou dans les « loumas » pour se ravitailler.

En outre, il n'existe pas de vétérinaire ou auxiliaire vétérinaire pour le suivi sanitaire du bétail dans la CR. Les éleveurs de la localité sont ainsi obligés de se référer au seul vétérinaire établi à Kaël
Les campagnes de vaccinations sont rares et mal organisées du fait de l'insuffisance des parcs de vaccinations fonctionnels. Aussi les éleveurs de la CR rencontrent ainsi d'énormes difficultés pour faire soigner leur bétail et les prévenir de certaines maladies faute de vaccination;
En plus des ovins, les chèvres et moutons notamment les chevaux sont souvent touchés par des maladies.
L'alimentation en eau du bétail reste confrontée au faible nombre des abreuvoirs autour des forages et à la rareté des mares temporaires dont les alentours sont souvent occupés pour les activités maraichères. Les parcours de bétail ne sont pas aussi bien délimités ce qui entraine souvent des conflits entre éleveurs et agricultures.
L'introduction de nouvelles races pour améliorer la qualité du bétail. Le syndicat Gallé Aynabé qui regroupe la plupart des éleveurs de la localité est jugé peu dynamique et n'offre pas à ses membres tous les services attendus pour leurs activités.

Les axes de solutions suivantes ont été préconisés à l'issu du diagnostic :

- Ouvrir un point de vente d'aliment de bétail à Ndioumane et dans les autres villages centres
- Améliorer l'offre de services vétérinaires dans les zones d'élevage en mettant à disposition assez d'auxiliaires bien formés
- Réglementer la divagation du bétail et délimiter les parcours de bétail :
- Construire de nouveaux parcs à vaccination et de nouveaux abreuvoirs
- Lutter contre le vol de bétail
- Aménager les mares et construire des bassins de rétention
- Redynamiser la Maison des éleveurs (GALLE AYNABE) et asseoir une commission permanente locale
- Faciliter l'accès au crédit des Eleveurs et impliquer le Conseil Rural dans la recherche de partenaires

9. *Le Commerce*

La CR de Ndioumane dispose d'un marché hebdomadaire qui a lieu tous les samedi dans le village de Ndioumane même. Ce marché est le lieu de rencontre de plusieurs commerçants venant des autres villages et des communautés rurales environnantes. On note aussi la présence plusieurs boutiques de proximité ouvertes dans les villages et vendant au détail les produits de première nécessité.
Néanmoins, l'espace du marché n'a pas fait l'objet d'un aménagement approprié ce qui pose ds problèmes d'insécurité et de salubrité permanents. L'accès au marché est rendu difficile par l'état défectueux des routes et des moyens de transport. A part Ndioumane, trés peu de localité organise des marchés hebdomadaires ce qui ne facilite pas les échanges commerciaux et l'écoulement des marchandises. La Cr ne dispose pas de boulangerie pour l'approvisionnement des populations locales en pain

10. *Artisanat*

On a pu noter la présence de plusieurs corps de métiers dans la CR de Ndioumane. Cependant le secteur artisanal souffre surtout de l'absence de l'électricité dans le chef lieu de CR ce qui empêche

l'exercice des certains métiers comme celui de tailleurs, d'électricien de menuisier métalliques etc. Les artisans de la localité sont confortés à un manque de moyens pour s'équiper et mener à bien leur travail. Ils ne bénéficient d'aucune subvention et ont des difficultés d'accès au crédit. Les artisans de la localité ne sont pas organisés pour pouvoir défendre en commun leurs intérêts.
Les artisans ne bénéficient pas d'aucune formation pour se perfectionner dans leur métier.

Certaines solutions sont ainsi dégagées :

- Renouveler les équipements de travail des artisans (subventions, crédits etc.)
- Electrifier les villages (Ndioumane) ou installer un groupe électrogène
- Organiser les artisans de la CR en groupement et aider à leur adhésion à la chambre des métiers
- Mettre en place une ligne de crédit pour les artisans
- Organiser des formations de perfectionnement pour les artisans
- Faciliter l'accès aux matériels premiers (organiser des achats groupés)
- Sensibiliser les autorités pour valoriser la main d'œuvre locale

POTENTIALITES	CONTRAINTES
• Existence de plusieurs corps de métiers : menuisier bois - Maçon - Ferrailleur -Tailleur - Forgeron - Vulgarisateur - Teinturière - Ferrailleur -Tresseuses - Fondeurs - Vulgarisateur - Peintre	• Manque de moyens des artisans • Sous équipements des artisans • Manque d'électricité • Difficultés écoulement des produits • Absence de siège pour aux artisans • Difficultés d'accès aux crédits • Faible niveau d'organisation des artisans • Accès difficile aux matières premières • Insuffisance et vétusté des équipements de travail • Manque de formation otoire

11. L'Accès a l'Information et les TIC

La CR bénéficie d'une bonne couverture par les réseaux téléphoniques du mobile et par les émetteurs radiophoniques de la place (RTS, Walf, Sud FM, RFM etc.). Rares sont ainsi les villages qui ne bénéficient pas de ces couvertures téléphoniques et radiophoniques..
La principale contrainte de ce secteur est surtout liée à l'insuffisance du réseau électrique notamment dans le chef-lieu Ndioumane pour les besoins de recharge des téléphones portables.
La CR ne dispose aussi d'un centre de formation informatique encore moins de point de connexion à l'Internet (cybercafé).

Pour promouvoir l'accès à l'information les propositions suivantes sont faites :

- Renforcer le réseau électrique (notamment à Ndioumane) et installer des panneaux solaires dans certains villages

- Organiser des cours de formation en informatique
- Mettre en place un cyber communautaire

12. Le Transport

Le secteur du transport est très limité dans la CR de Ndioumane. En effet, il n'existe ni de route bitumée ni de piste latéritique qui mène jusqu'au chef-lieu Ndioumane. La seule piste latéritique que compte la CR s'arrête dans le village de Doyoli. Ceci constitue le problème majeur de la CR dont l'accès est très difficile notamment en période hivernale.

Il existe deux liaisons horaires Ndioumane /Touba et Doyoli/Touba avec des risques fréquents liés aux cas de surcharge et de vétusté des véhicules. En dehors de ces horaires, il est impossible de trouver un véhicule de transport pour rallier la CR. Les populations sont ainsi obligées de prendre des charrettes pour leurs déplacements quotidiens.

Pour le secteur du transport, il a été ainsi préconisé de :

- réaliser des pistes latéritiques Doyoli-Ndioumane (7km) et Doyoli-Gossas (19km)
- bitumerr la route Darou Khafor-Doyoli
- aménager une gare routière à Ndioumane
- veiller au respecter le code de la route pour éviter les surcharges des voitures

CONCLUSION

La CR de Ndioumane qui est née du découpage de 2008 dispose d'une institution locale (Conseil rura) avec des commissions dont le fonctionnement est encore timide. Le niveau d'instructions des conseillers est encore très bas avec une moyenne d'âge au dessus de la cinquantaine.

Les services techniques locaux (CADL, l'ANCAR) sont aussi très présents dans la CR malgré leurs faibles moyens d'intervention.

L'accès aux services sociaux de base est encore très insuffisant. Le taux d'accés à l'eau potable est de 47% contre % a niveau national. Le TBS est très faible à l'image de celui de la région. L'économie locale repose sur les activités agricoles dont les performances sont limitées par les facteurs écologiques mais aussi par les difficultés d'accès aux intrants de qualité, au matériel agricole etc. Les échecs de la commercialisation arachidière a beaucoup impacté sur performances du secteur .

Les femmes et les jeunes de la CR de Ndioumane sont faiblement représentés dans les instances de décision (conseil rural) les femmes rencontrent des difficultés d'accès à la terre et au crédit pour mener à bien leurs activités génératrices de revenus. Les jeunes confrontés au manque d'emploi s'adonner à l'exode rural vers les centres urbains.

Les handicapés et les enfants talibé laissés à eux-mêmes ne bénéficie d'aucun appui de la communauté.

Au delà du déficit en services sociaux de base, la Cr est surtout handicapé dans son développement par le manque quasi général de l'énergie électrique dans beaucoup de village dont le chef lieu de CR d'une part et d'autre part par l'enclavement de plusieurs localités difficiles d'accès et rendant difficile la circulation des biens et des personnes..

VI. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET AXES DE DEVELOPPEMENT

A. LA VISION DE DEVELOPPEMENT

La communauté rurale de TOUBA MBOUL a défini de manière concertée sa vision de développement pour l'horizon 2017. Cette vision s'appuie sur une maîtrise de son environnement et des principaux enjeux, opportunités et menaces auxquels elle devra faire face et sur une connaissance des potentialités et contraintes de développement. La vision s'insère dans un objectif d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de prise en compte les orientations du Document de Politique Economique et Social (DPES) et du Plan Régional de Développement Intégré (PRDI). Elle s'appuie sur un ensemble de principes dont la solidarité et l'équité entre les différents espaces et groupes d'acteurs dans l'allocation des ressources, la responsabilité et la bonne gouvernance dans la gestion des affaires locales.

La communauté rurale devra renforcer son potentiel économique et promouvoir des activités porteuses de richesses et de croissance pour lutter contre la pauvreté. Il s'agira d'intensifier les activités agricoles et d'élevage et de développer le tissu de micro-entreprises intervenant dans les activités non-agricoles (artisanat, commerce,…) et de transformation pour promouvoir une offre diversifiée et compétitive à destination des marchés ruraux et urbains. Le renforcement du potentiel économique s'appuiera sur une facilitation du transport et de la communication entre les différents espaces. .

La communauté devra mettre l'accent sur un accès facile aux services sociaux de base. Il s'agira ainsi de promouvoir l'éducation et la formation. L'accès à une offre de santé de qualité et à l'eau potable pour tous, sera un des axes majeurs de cette stratégie de développement.

Dans le cadre de cette vision il s'agira de promouvoir un modèle de société fondé sur des valeurs de solidarité, de cohésion sociale et d'équité et sur la promotion de la bonne gouvernance, la citoyenneté et une gestion concertée des affaires locales. Les questions de genre seront prises en compte pour permettre une participation réelle des femmes et des groupes marginalisés au processus de développement. Il s'agira de contribuer à un plein épanouissement de la jeunesse par la promotion d'activités sportives et ludiques saines. .

B. AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT

Le Plan Local de Développement (PLD) de la Communauté Rurale s'insère dans une stratégie globale de **renforcement du potentiel économique local** et de **lutte contre la pauvreté** et se fixe pour objectif d'**améliorer durablement les conditions de vie des populations**.

Ainsi sur la base du diagnostic fait dans la première partie, l'objectif reste la lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations et qui peut être décliné en trois axes prioritaires :

- Le renforcement de l'accès aux services sociaux de base
- La promotion d'une stratégie locale de développement économique
- La gestion durable et intégrée des ressources naturelles
- La promotion de la bonne gouvernance et de la citoyenneté participative

C. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Pour chacun des axes stratégiques identifiés, des objectifs de développement sont proposés pour lever les contraintes et promouvoir un développement local durable :

Axes stratégiques	Objectifs de développement
Renforcement de l'accès aux services sociaux de base	Faciliter l'accès à une eau de qualité et en quantité
	Améliorer l'accès à une éducation de base de qualité et renforcer la lutte contre l'analphabétisme
	Améliorer l'accès aux services socio-sanitaires et une prise en charge de qualité
	Promouvoir l'équité et l'égalité de genre dans la gestion des affaires locales ;
	Développer et diversifier les activités sportives et de jeunesse
	Valoriser l'habitat local et améliorer le cadre de vie;
Promotion d'une stratégie locale de développement économique	Accroître la productivité des activités agricoles et d'élevage pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et la génération de revenus,
	Développer le commerce, l'artisanat et la micro-entreprise rurale de transformation et de distribution des produits locaux ;
	Améliorer le système de transport et le renforcement des relations intra et intercommunautaires ;
	Améliorer l'accès à l'énergie et développer des énergies renouvelables
	Développer les télécommunications et faciliter l'accès aux technologies de l'information ;
Gestion durable et intégrée des ressources naturelles	Améliorer la protection et la gestion des ressources forestières
	Renforcer l'éducation et la communication environnementale
	Aménager des bassins de rétention
Promotion de la bonne gouvernance et de la citoyenneté participative	Renforcer les capacités d'intervention de la collectivité locale ;
	Renforcer la bonne gouvernance et la participation citoyenne

D. LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Axe Stratégique 1 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base

Objectif Stratégique 1.1. Faciliter l'accès à une eau de qualité et en quantité

Actions	Localisation	Partenaires	Budget						Total
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Construire de nouveaux forages	Koffa	CR, PNDL, PEPAM		50 000 000					50 000 000
Equiper les forages de groupe électrogène	Ndioumane, Doyoli				10 000 000	10 000 000			20 000 000
Doter les forages de pompes à eau adéquates	Ndioumane, Doyoli			9 000 000	9 000 000				18 000 000
Installer des panneaux solaires au niveau des forages	Ndioumane	CR, PNDL		3 000 000	2 000 000				5 000 000
Curer les puits existants et les doter de margelles	6 puits de la CR	CR, PNDL, PEPAM	1 000 000	1 000 000	2 000 000				4 000 000
Construire des bassins de réserve	Ndioumane Sérère, Boustane			3 000 000	3 000 000				6 000 000
Réhabiliter les canalisations à partir du forage	comminauté rurale					5 000 000	5 000 000	2 000 000	12 000 000
construire un nouveau châteaux d'eau	Ndioumane				35 000 000				35 000 000
Mettre en place des adductions d'eau potable	Diokantine, Guéral, Mbam peul, Loubel Doulo, Ndoka Sérère				15 000 000	10 000 000	5 000 000		30 000 000
TOTAL HYDRAULIQUE			**1 500 000**	**66 000 000**	**76 000 000**	**25 000 000**	**10 500 000**	**2 000 000**	**180 000 000**

Actions	Localisation	Partenaires	Budget						TOTAL
			2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	
Objectif Stratégique 1.2. Améliorer l'accès à une éducation de base de qualité et renforcer la lutte contre l'analphabétisme									
Construire des écoles avec 2 classes, un mur de cloture et des latrines	Nguidiane Sall, Boustane, Gowé	CR, PNDL, PEPAM, Etat , Association Parents d'élèves			22 000 000		22 000 000	22 000 000	66 000 000
Construire des murs de clôture	communauté rurale			6 000 000		6 000 000		6 000 000	6 000 000
Créer un point d'eau dans les écoles	Nguidiane Ndiaye		3 500 000						3 500 000
Construire des latrines	Nguidiane ndiaye				2 000 000				2 000 000
Construire 9 salles de classe	Ndioumane, Doyoli, Nguidiane Ndiaye (3 cl pour chaque localité)			12 000 000	24 000 000	12 000 000	6 000 000		54 000 000
Réhabiliter 4 salles de classes vétustes	Ndioumane					6 000 000			6 000 000
Construire un bureau pour enseignant	Toutes les écoles de la CR				4 000 000	8 000 000		4 000 000	16 000 000
Mettre une boite à pharmacie dans les écoles	Toutes les écoles de la CR		1 000 000		1 000 000				2 000 000
Appui à mettre en place une bibliothèque scolaire	Toutes les écoles de la CR		500 000	1 500 000		1 000 000			3 000 000
Installer des panneaux solaires dans les écoles	Toutes les écoles de la CR					3 000 000	6 000 000	3 000 000	12 000 000

Actions	Localisation	Partenaires	Budget						Total
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Construire des salles de classe EFA	(5 classes) CR				10 000 000	10 000 000		5 000 000	25 000 000
Construire un collège	Ndioumane						30 000 000	10 000 000	40 000 000
Construire une case des tout petits	Ndioumane, Doyoli			22 000 000		22 000 000			44 000 000
Accorder des subventions et des médicaments aux daaras coraniques	CR	CR, Maitres coraniques	500 000		500 000		500 000		1 500 000
Appuyer une campagne de sensibilisation de lavage des mains dans les daaras	CR		1 000 000						1 000 000
TOTAL EDUCATION			**6 500 000**	**35 500 000**	**63 500 000**	**62 000 000**	**64 500 000**	**50 000 000**	**282 000 000**

Actions	Localisation	Partenaires	Budget						TOTAL
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Objectif Stratégique 1.3. Améliorer l'accès aux services socio-sanitaires et une prise en charge de qualité									
Construire et équiper trois cases de santé	Koffa, Doyoli, Lagambal	CR, PNDL, Comités de santé, Etat, Autres partenaires		12 000 000	12 000 000				24 000 000
Réhabiliter les trois cases de santé non fonctionnelles	Boustane, Guéral, Darou Nahim				5 000 000		10 000 000		15 000 000
Construire et équiper une maternité moderne	Ndioumane					25 000 000			25 000 000
Appui à l'acquisition et à la distribution de moustiquaires imprégnées et sensibilisation des populations	CR		500 000		1 000 000		500 000		2 000 000
Acquérir une ambulance pour le poste de santé de Ndioumane	Ndioumane							50 000 000	50 000 000
Construire un hangar dans le poste de santé pour les accompagnants	Ndioumane			5 000 000					5 000 000
Raccorder les trois cases de santé at réseau d'AEP	CR (3)				10 000 000		5 000 000		15 000 000
Equiper le poste de santé et les 3 cases de santé de panneaux solaires	CR (4)			6 000 000	6 000 000				12 000 000
Appuyer la pharmacie communautaire en médicaments subventionnés	Ndioumane		500 000		1 500 000		500 000		2 500 000
Appuyer la mise enoeuvre d'un programme de nutrition pour les enfants	CR	CR, PRN	500 000	1 000 000		1 000 000		1 000 000	3 500 000
TOTAL SANTE			**3 000 000**	**24 000 000**	**37 500 000**	**26 000 000**	**16 000 000**	**51 500 000**	**158 000 000**

Actions	Localisation	Partenaires	Budget						TOTAL
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Objectif Stratégique 1.4. Promouvoir l'équité et l'égalité de genre dans la gestion des affaires locales ;									
Construire un centre communautaire polyalent	Ndioumane	CR, PNDL				25 000 000			25 000 000
Construire trois classes d'alphabétisation pour les femmes	communauté rurales			4 000 000	8 000 000				12 000 000
Appuyer le renforcement du leader féminin	communauté rurales	CR, Mutuelle de crédit, GPF	200 000	500 000					700 000
Appuyer les femmes pour facilter leur accès à la terre	communauté rurales		500 000		200 000		500 000		1 200 000
Appuyer la mise en place d'un fonds revolving pour les femmes	communauté rurales				5 000 000				5 000 000
Doter les villages centres de moulins à mil	communauté rurales	CR, PNDL		7 000 000		7 000 000	4 000 000	3 000 000	21 000 000
Appuyer la mise en place d'une Association des handicapés	communauté rurales		500 000		500 000				1 000 000
Appuyer l'accés des handicapés aux structures de financement (MEC)	communauté rurales	CR, Mutuelles de crédit		1 000 000					1 000 000
Appuyer les projets des handicapés	communauté rurales				5 000 000		5 000 000		10 000 000
TOTAL GENRE			**1 200 000**	**12 500 000**	**18 700 000**	**32 000 000**	**9 500 000**	**3 000 000**	**76 900 000**

Actions	Localisation	Partenaires	Budget						Total
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Axe stratégique 2 : Promotion d'une stratégie locale de développement économique									
Objectif Stratégique 2.1 Accroître la productivité des activités agricoles et d'élevage pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et la génération de revenus									
Appuyer les actions de restauration et fertilisation des sols	Communauté rurale	CR, Etat, ANCAR, CLCOP		5 000 000	4 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	12 000 000
Appuyer la mise en place de banques de semences et d'intrants de qualité en quantité	Communauté rurale			2 000 000		2 000 000	1 000 000	500 000	5 500 000
Appuyer l'accès des paysans au matériel agricole adéquats	Communauté rurale			2 000 000	1 500 000		1 000 000		4 500 000
Appuyer la dotation des paysans en produits phytosanitaires à travers leurs organisations locales	Communauté rurale				2 000 000	1 500 000			3 500 000
Appuyer la construire des magasins de stockage et de conservation	Ndioumane, Koffa, Doyoli			6 000 000	3 000 000				9 000 000
Appuyer l'élaboration d'un Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS)	Communauté rurale				3 000 000				3 000 000
Appui à l'aménagement de périmètres maraichers autour des mares	Communauté rurale			5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000	20 000 000
Appui le marquage des animaux contre les vols fréquents de bétail	Communauté rurale	CR, ANCAR, Maison des Eleveurs	500 000		1 000 000		1 000 000		2 500 000
appui la créeation el dynamisation de comités de vigilance	Communauté rurale			500 000	500 000			500 000	1 500 000
Implanter un magasin de vente d'aliments de bétail	Communauté rurale		2 000 000						2 000 000
Aménager un forail communautaire	Ndioumane			3 000 000					3 000 000

Actions	Localisation	Partenaire	Budget						Total
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Appuyer la pratique d'embouche bovine et l'introduction de races améliorées	Communauté rurale		2 000 000			2 000 000		2 000 000	6 000 000
Appuyer laCréation d'une mutuelle de crédit des éleveurs	Communauté rurale				5 000 000		5 000 000		10 000 000
Appui à la délimitation des parcours de bétail et des aires de paturage	Communauté rurale		500 000		500 000		500 000		1 500 000
Appuyer l'aménagement et la protéction des mares pour l'abreuvement du bétail	Communauté rurale			1 000 000		1 000 000		500 000	2 500 000
Introduire des races améliorées pour les ovins et des géniteurs pour les bovins	Communauté rurale				1 000 000		1 000 000		2 000 000
Construire un parc de vaccination	Ndioumane, Koffa, Doyoli		3 000 000		3 000 000		3 000 000		9 000 000
TOTAL AGRICULTURE			**8 000 000**	**24 500 000**	**29 500 000**	**7 500 000**	**18 500 000**	**9 500 000**	**97 500 000**

Actions	Localisation	Partenaires	Budget						Total
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Objectif Stratégique 2.2. Développer le commerce, l'artisanat et la micro-entreprise rurale de transformation et de distribution des produits locaux									
Construire des souks et cantines	Ndioumane, Koffa, Doyli	CR, Opérateurs privés		10 000 000		15 000 000			25 000 000
Construire un hall adéquat pour le marché	Ndioumane	CR, PNDL		8 000 000					8 000 000
Appuyer l'organisation de marchés hebdomadaires dans les autres zones	Darou Nahim Dia, Boustane, Doyoli	CR, PNDL, Opérateurs privés		1 000 000	2 000 000				3 000 000
Construire des boutiques communautaires de reference	Ndioumane, Doyoli, Koffa			5 000 000		10 000 000			15 000 000
construire une boulangerie communautaire	Ndioumane, Doyoli				25 000 000				25 000 000
Appuyer l'organisation des artisans et leur adhésion à la chambre des métiers	CR	CR, chambre des métiers	500 000						500 000
Appuyer l'organisation de foires d'exposition locale pour les artisans	CR				1 000 000		1 000 000	1 000 000	3 000 000
TOTAL COMMERCE			**500 000**	**24 000 000**	**28 000 000**	**25 000 000**	**1 000 000**	**1 000 000**	**79 500 000**

Actions	Localisation	Partenaires	Budget						Total
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Objectif Stratégique 2.3. Améliorer le système de transport et le renforcement des relations intra et intercommunautaires									
Appui à la création d'une liaison horaire en partance de Boustane	Boustane	CR, PNDL, Opérateurs privés			1 000 000				1 000 000
Créer des pistes latéritiques :	Ndioumane-Kael				50 000 000		50 000 000		100 000 000
Aménager une aire de stationnement de véhicules	Ndioumane, Doyoli			3 000 000		3 000 000			6 000 000
TOTAL TRANSPORT				**3 000 000**	**51 000 000**	**3 000 000**	**50 000 000**		**107 000 000**

Objectif Stratégique 2.4. Améliorer l'accès à l'énergie et développer des énergies renouvelables									
Etendre le réseau électrique au niveau des axes :	Doyoli-Ndioumane	CR, Etat, PNDL			20 000 000				20 000 000
	Ndioumane-Koffa					20 000 000			20 000 000
Appui à l'Installation des panneaux solaires au niveau des villages	Darou Nahim, Lagambal, Gapass, Ndioumane Sérère, Boustane			5 000 000		5 000 000	5 000 000		15 000 000
subventionner les lampes à basse tension	Ndioumane	CR, Etat,	500 000	1 000 000	1 000 000				2 500 000
TOTAL ENERGIE			**500 000**	**6 000 000**	**21 000 000**	**25 000 000**	**5 000 000**	**0**	**57 500 000**

Actions	Localisation	Partenaires	Budget						TOTAL
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Objectif Stratégique 2.5. Développer les télécommunications et faciliter l'accès aux technologies de l'information									
	CR	CR, Etat	0	2 000 000					2 000 000
	Ndioumne			1 000 000	1 000 000	2 000 000			4 000 000
Appui à la mise en place d'un bureau local de poste, auxiliaires pour le ramassage du courrier	Ndioumane	Etat, CR			500 000				500 000
Appui à l'Installation d'une radio communautaire	Ndioumane	CR, Etat, Opérateur				2 000 000			2 000 000
TOTAL TIC				**3 000 000**	**1 500 000**	**4 000 000**			**8 500 000**

Axe stratégique 3 : Gestion durable et intégrer des ressources naturelles

Objectif Stratégique 3.1. Améliorer la protection et la gestion des ressources forestières									
Actions	**Localisation**	**Partenaires**	**Budget**						
			2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**TOTAL**
Redynamiser la commission environnement	Communauté rurale	CR							
Redynamiser et équiper les comités de vigilance	Communauté rurale	CR, PNDL	500 000	1 000 000		1 000 000		1 000 000	3 500 000
Doter les femmes de moyens pour la promotion des fourneaux baane ak suuf	Communauté rurale	CR, Etat,	500 000		2 000 000		1 500 000		4 000 000
Appui à l'Installation d'une pépinière communautaire	Ndioumane	CR, Etat,		1 000 000					
TOTAL ENVIRONNEMENT			**1 000 000**	**2 000 000**	**2 000 000**	**1 000 000**	**1 500 000**	**1 000 000**	**7 500 000**

D. COUT DU PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT

Le Coût total du Plan local de Développement pour les six (06) années est de **1 110 400 000 F CFA** répartis selon le tableau suivant.

Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
23 200 000	208 500 000	344 200 000	229 500 000	185 500 000	121 500 000

Tableau 4: Coût du Plan Local de Développement.

SECTEURS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
HYDRAULIQUE	1 500 000	66 000 000	76 000 000	25 000 000	10 500 000	2 000 000	180 000 000
EDUCATION	6 500 000	35 500 000	63 500 000	62 000 000	64 500 000	50 000 000	282 000 000
SANTE	3 000 000	24 000 000	37 500 000	26 000 000	16 000 000	51 500 000	158 000 000
GENRE	1 200 000	12 500 000	18 700 000	32 000 000	9 500 000	3 000 000	76 900 000
JEUNESSE	1 000 000	3 000 000	9 500 000	16 000 000	4 000 000	1 500 000	35 000 000
CADRE DE VIE		5 000 000	6 000 000	3 000 000	5 000 000	2 000 000	21 000 000
AGRICULTURE	8 000 000	24 500 000	29 500 000	7 500 000	18 500 000	9 500 000	97 500 000
COMMERCE	500 000	24 000 000	28 000 000	25 000 000	1 000 000	1 000 000	79 500 000
TRANSPORT		3 000 000	51 000 000	3 000 000	50 000 000		107 000 000
ENERGIE	500 000	6 000 000	21 000 000	25 000 000	5 000 000	0	57 500 000
TIC		3 000 000	1 500 000	4 000 000			8 500 000
ENVIRONNEMENT	1 000 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 500 000	1 000 000	7 500 000
TOTAL	**23 200 000**	**208 500 000**	**344 200 000**	**229 500 000**	**185 500 000**	**121 500 000**	**1 110 400 000**

Le Budget global est fortement dominé par les dépenses d'hydraulique (31,5%) et celles d'Education (21,7%) et de Santé (11,5%)

REPARTTION DES COUTS PAR SECTEUR

SECTEURS	TOTAL	%
HYDRAULIQUE	180 000 000	16,2%
EDUCATION	282 000 000	25,4%
SANTE	158 000 000	14,2%
GENRE	76 900 000	6,9%
JEUNESSE	35 000 000	3,2%
CADRE DE VIE	21 000 000	1,9%
AGRICULTURE	97 500 000	8,8%
COMMERCE	79 500 000	7,2%
TRANSPORT	107 000 000	9,6%
ENERGIE	57 500 000	5,2%
TIC	8 500 000	0,8%
ENVIRONNEMENT	7 500 000	0,7%
TOTAL	**1 110 400 000**	**100%**

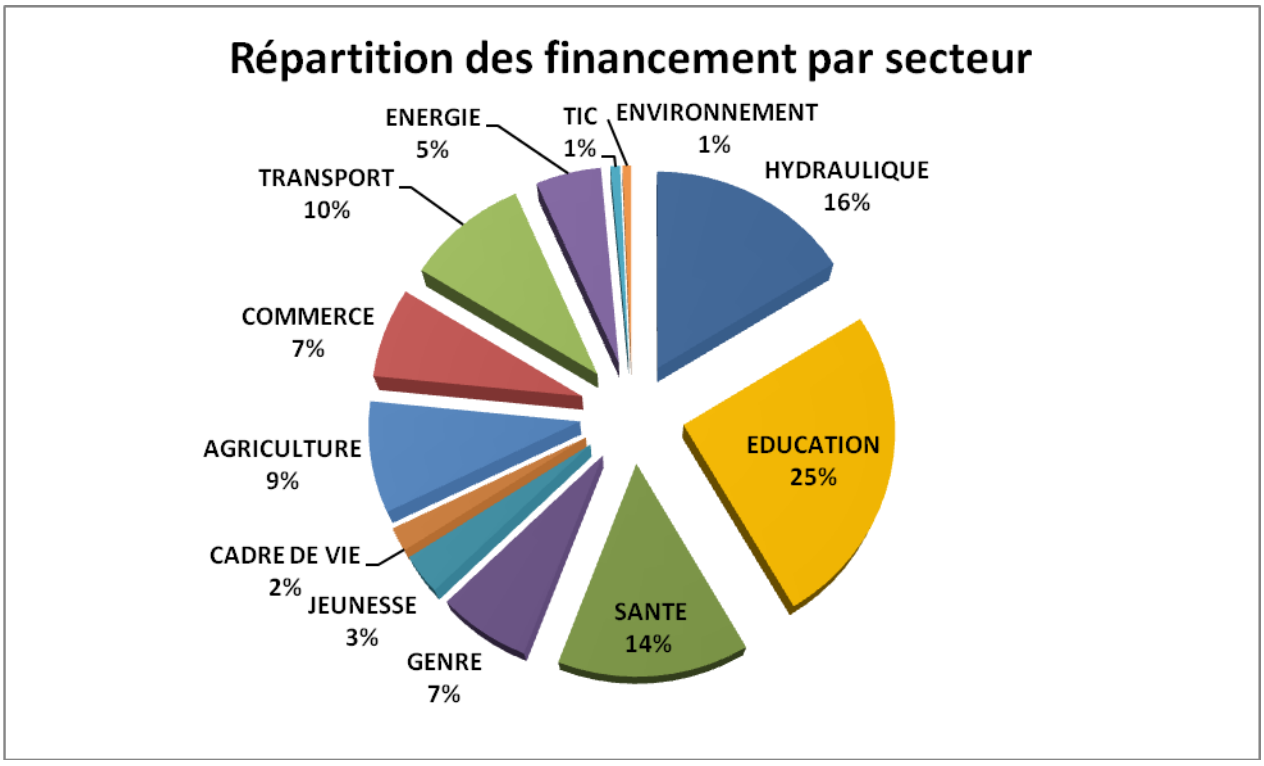

VII. LE PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Axe Stratégique 1 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base			
Objectif Stratégique 1.1. Faciliter l'accès à une eau de qualité et en quantité			
Actions	**Localisation**	**Partenaires**	**Budget 2012**
Curer les puits existants et les doter de margelles	6 puits de la CR	CR, PNDL, PEPAM	1 000 000
Appui au Renouvellement du bureau de l'ASUFOR	Ndioumane;		500 000
TOTAL HYDRAULIQUE			**1 500 000**
Objectif Stratégique 1.2. Améliorer l'accès à une éducation de base de qualité et renforcer la lutte contre l'analphabétisme			
Créer un point d'eau dans les écoles	Nguidiane Ndiaye	CR	3 500 000
Mettre une boite à pharmacie dans les écoles	Toutes les écoles de la CR		1 000 000
Appui à mettre en place une bibliothèque scolaire	Toutes les écoles de la CR		500 000
Accorder des subventions et des médicaments aux daaras coraniques	CR	CR, Maitres coraniques	500 000
Appuyer une campagne de sensibilisation de lavage des mains dans les daaras	CR		1 000 000
TOTAL EDUCATION			**6 500 000**
Objectif Stratégique 1.3. Améliorer l'accès aux services socio-sanitaires et une prise en charge de qualité			
Appuyer l'équipement du Poste de santé matériel médical	Ndioumane		1 000 000
Appui à l'acquisition et à la distribution de moustiquaires imprégnées et sensibilisation des populations	CR		500 000
Appuyer la pharmacie communautaire en médicaments subventionnés	Ndioumane		500 000
Appuyer la mise enoeuvre d'un programme de nutrition pour les enfants	CR	CR, PRN	500 000
TOTAL SANTE			**3 000 000**

Objectif Stratégique 1.4. Promouvoir l'équité et l'égalité de genre dans la gestion des affaires locales ;			
Appuyer le renforcement du leader féminin	communauté rurales	CR, Mutuelle de crédit, GPF	200 000
Appuyer les femmes pour facilter leur accès à la terre	communauté rurales		500 000
Appuyer la mise en place d'une Association des handicapés	communauté rurales	CR, PNDL	500 000
TOTAL GENRE			**1 200 000**
Objectif Stratégique 1.5. Développer et diversifier les activités sportives et de jeunesse			
Appuyer les Associations de jeunes (ASC)	Communauté rurale	CR, PNDL, ASC, Autres ONG	500 000
Renforcer les capacités de leadership et de plaidoyer des jeunes	Communauté rurale		500 000
TOTAL JEUNESSE			**1 000 000**
Axe stratégique 2 : Promotion d'une stratégie locale de développement économique			
Objectif Stratégique 2.1 Accroître la productivité des activités agricoles et d'élevage pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et la génération de revenus			
Appui le marquage des animaux contre les vols fréquents de bétail	Communauté rurale	CR, ANCAR, Maison des Eleveurs	500 000
Implanter un magasin de vente d'aliments de bétail	Communauté rurale		2 000 000
Appuyer la pratique d'embouche bovine et l'introduction de races améliorées	Communauté rurale		2 000 000
Appui à la délimitation des parcours de bétail et des aires de pâturage	Communauté rurale		500 000
Construire un parc de vaccination	Ndioumane, Koffa, Doyoli		3 000 000
TOTAL AGRICULTURE			**8 000 000**
Objectif Stratégique 2.2. Développer le commerce, l'artisanat et la micro-entreprise rurale de transformation et de distribution des produits locaux			
Appuyer l'organisation des artisans et leur adhésion à la chambre des métiers	CR	CR, chambre des métiers	500 000
TOTAL COMMERCE			**500 000**
Objectif Stratégique 2.4. Améliorer l'accès à l'énergie et développer des énergies renouvelables			
subventionner les lampes à basse tension	Ndioumane	CR, Etat,	500 000
TOTAL ENERGIE			**500 000**
Axe stratégique 3 : Gestion durable et intégrer des ressources naturelles			
Objectif Stratégique 3.1. Améliorer la protection et la gestion des ressources forestières			
Redynamiser et équiper les comités de vigilance	Communauté rurale	CR, PNDL	500 000
Doter les femmes de moyens pour la promotion des fourneaux baane ak suuf	Communauté rurale	CR, Etat,	500 000
TOTAL ENVIRONNEMENT			**1 000 000**
TOTAL PAI 2012			**23 200 000**

Le cout du PAI 2012 s'élève à 23 200 000 F CFA soit environ 1% du cout global du PLD. Le faible cout du PAI s'explique par le fait que la CR a déjà voté son budget en cours depuis mars 2012 d'une part et d'autre part le reste de l'année budgétaire 2012 ne permet pas de programmer et réaliser un grand nombre d'actions.

VIII. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

A. ASPECTS INSTITUTIONNELS

La mise en œuvre du plan est bâtie sur une légitimité à plusieurs niveaux : la légitimité politique, la légitimité institutionnelle et administrative et la légitimité sociale.

La légitimité politique est définie par l'organe politique doté de pouvoirs que lui confère la loi. L'approbation de ce plan vise ainsi à en faire un cadre de référence pour coordonner l'ensemble des interventions au niveau local. Le conseil rural est le maître d'ouvrage du PLD, les bénéficiaires sont les populations et l'encadrement sera assuré par les services techniques déconcentrés compétents.

Le plan s'insère dans les instruments de planification et prend de ce fait en compte les orientations définies aux niveaux nationaux et régionaux. Ce principe trouve sa traduction dans l'approbation du plan par l'autorité de tutelle en l'occurrence le sous-préfet aidé par l'équipe technique du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) qui a été préalablement associée à toutes les étapes du processus.

La légitimité sociale est conférée par une bonne participation des populations au processus d'élaboration du plan à travers la Commission de Planification Elargie en plus des représentants de différentes zones. Le plan a été ainsi validé au préalable par ces instances avant son adoption dans le but de permettre une appropriation de cet outil de développement.

Les instruments juridiques de mise en œuvre du plan sont de deux ordres :

- d'une part les conventions qui lient le partenaire financier et le conseil rural. Les conventions devront définir les engagements et responsabilités des différents partenaires.
- D'autre part les contrats qui constituent les instruments juridiques d'exécution qui lient le conseil rural et les prestataires.

Les instruments techniques de mise en œuvre du plan sont :

- Le Plan Annuel d'Investissements qui définit l'ensemble des actions devant être mis en œuvre chaque année sur la base des ressources mobilisables (Conseil rural, OCB, Populations) et des projets définis dans le plan.
- Le Plan de Communication visant à garantir une participation de tous les acteurs, une mobilisation des ressources locales et une coordination des interventions.
- Le Plan Local de Formation qui vise un renforcement des capacités des acteurs locaux pour leur permettre de pouvoir prendre en charge de manière durable le processus de développement.

B. LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du Plan Local de Développement incombe, de prime abord, au Conseil rural qui, pour ce faire, dispose de plusieurs opportunités non exclusives :

- ✓ le recours, en priorité, aux ressources financières propres de la Communauté rurale, constituées par ses recettes ordinaires (recettes fiscales telles que la taxe rurale, recettes non fiscales et fonds de dotation) d'une part, et des recettes d'investissements (fonds de concours de l'Etat, excédent de fonctionnement capitalisé) d'autre part ;

- ✓ la contribution des populations bénéficiaires des actions à réaliser (villages, organisations de base). Cette contribution peut être financière de préférence, mais également en nature sous la forme d'un investissement humain ou la mise à disposition d'une infrastructure de base ;

- ✓ l'apport des partenaires au développement (Projets, ONGs, bailleurs de fonds) auprès desquels le Conseil peut solliciter la prise en charge d'actions précises contenues dans le plan, qui apparaît ainsi comme un outil de négociation pour les autorités locales.

C. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

Le plan constitue un instrument d'e programmation et d'orientation établi sur la base d'objectifs définis par les acteurs et prenant en compte le contexte institutionnel, politique, économique et social. Il devrait pouvoir ainsi s'adapter à ce contexte et pouvoir faire l'objet d'ajustements. Ce souci d'adaptabilité et de flexibilité conditionne la mise en œuvre d'un dispositif de suivi évaluation.

Le diagnostic a permis ainsi de disposer d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques et physiques sur le niveau de développement de la communauté rurale et sur la satisfaction des besoins prioritaires des populations avant le démarrage de l'intervention. Le système de suivi évaluation permet ainsi de mesurer le niveau de satisfaction de cette demande et de réalisation des actions programmées.

Le Conseil rural et les partenaires prenant part à la mise en œuvre du PLD auront besoin d'informations quantitatives et qualitatives sur le degré de réalisation des actions retenues. C'est pourquoi, il sera mis en place un système de suivi informatisé, basé sur la définition d'indicateurs clairs et précis. La collecte des données de base sur l'évolution des indicateurs sera assurée par les membres de la Commission Locale de Planification, en rapport avec les partenaires qui se chargeront d'en assurer le traitement et l'interprétation.

A la fin de chaque année, le PAI fera l'objet d'une évaluation dont les résultats seront utilisés pour la planification des activités de l'année suivante. Le bilan d'exécution du PLD sera effectué en deux étapes : le bilan à mi-parcours (à la fin de la troisième année) et le bilan final (au bout de 6 ans). Le bilan à mi-parcours devra permettre, au besoin, de réorienter le plan ou de redéfinir les grandes options en fonction de leur niveau de réalisation et surtout de la mobilisation des ressources attendues. Il permettra également d'apporter les correctifs requis pour optimaliser les chances de réalisation.

En revanche, le bilan final permettra au Conseil rural de dégager les grandes orientations du prochain cycle de planification et de définir, en collaboration avec les bénéficiaires, de nouvelles priorités, sur la base des leçons acquises et des difficultés rencontrées.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des conseilles ruraux de Ndioumane

N° Ordre	Prénom(s) et Nom	Fonction	Commission	Sexe	Age	Village/ Quartier	Profession	Nombre Mandat	Niveau d'instruction	Alphabétisation
01	Fallou DIA	PCR	-	M	33	Ndioumane	Chef religieux	1		Arabe
02	Mbaye FAYE	1er Vice PCR	Education	M	57	Ndioumane	Cultivateur	2	1ère	Oui
03	Massamba SENE	2ème Vice PCR	Coopération décentralisée	M	32	Ndioumane	Enseignant	1		
04	Ngoné NDIAYE	Conseillère Rurale	Action sociale	F	52	Ndioumane	Ménagère	1	00	Oui
05	Ami SEYE	Conseillère Rurale	Action sociale	F	42	Ndioumane	Ménagère	1	00	Oui
06	Khoudia SARR	Conseillère Rurale	Action sociale	F	27	Ndioumane	Ménagère	1	00	Oui
07	Modou SOW	Conseiller Rural	Membre	M	59	Ndioumane	Ouvrier	2	00	Oui
08	Mamadou NDOUR	Ancien PCR	Membre	M	71	Ndioumane	Cultivateur	2	00	Oui
09	Ibra DIA	Ancien PCR	Hydraulique	M	70	Ndioumane	Cultivateur	3	00	Oui
10	Moussa FAYE	Conseiller Rural	Santé	M	36	Gapasse	Cultivateur	2	4ème	Oui
11	Babacar SARR	Conseiller Rural	Hydraulique	M	60	Gapasse	Eleveur	2	00	Oui
12	Massamba FAYE	Conseiller Rural	Finance	M	43	Gapasse	Cultivateur	1	00	Oui
13	Mame Bousso DIOUF	Conseiller Rural	Action sociale	F	47	Diokantine	Ménagère	1	00	Oui

14	Samba YADE	Conseiller Rural	Finance	M	41	Nguidiane Sall	Cultivateur	2	00	Oui
15	Aliou SAGNE	Conseiller Rural	Culture	M	75	Koffa	Cultivateur	3	00	Oui
16	Mbagnick DIONE	Conseiller Rural	Domaine	M	75	Koffa	Cultivateur	2	00	Oui
17	Thierno KANE	Conseiller Rural	Domaine	M	53	Koffa	Cultivateur	1	5ème	Oui
18	Bourré DIOUF	Conseiller Rural	Hydraulique	M	58	Koffa	Cultivateur	1	00	Oui
19	Aliou LO	Conseiller Rural	Hydraulique	M	70	Boustane Diaw	Cultivateur	1	00	Non
20	Mame Gor FALL	Conseiller Rural	Finance	M	43	Boustane Diaw	Cultivateur	2		Oui
21	Amdy SOUR	Conseiller Rural	Education	M	36	Boustane Diaw	Cultivateur	1		Oui
22	Cheikhouna MBACKE	Conseiller Rural	Finance	M	43	Doyoli	Chef religieux	1		Oui
23	Aliou TINE	Conseiller Rural	Jeunesse/Sport	M	34	Darou Nahim Dia	Cultivateur	2	00	Oui
24	Aliou FAYE	Conseiller Rural	Education	M	31	Darou Nahim Dia	Cultivateur	1	00	Oui
25	Marème FALL	Conseillère Rurale	Santé	F	43	Darou Nahim Dia	Ménagère	1	00	Oui
26	Cheikh POUYE	Conseiller Rural		M	47	Darou Nahim Dia	Cultivateur	1	00	Oui
27	Aïssatou DIOUF	Conseillère Rurale	Action sociale	F	65	Lagambal	Ménagère	2	00	Oui
28	Mor GOM	Conseiller Rural	Action sociale	M	45	Lagambal	Cultivateur	2	00	Oui
29	Amadou KA	Conseiller Rural	Action social	M	40	Loumbel Doulo	Cultivateur	1	00	Oui

30	Allé NDIAYE	Conseiller Rural	Culture	M	73	Doyoli	Cultivateur	2	00	Oui
31	Serigne SENE	Conseiller Rural	Education	M	46	Guéral	Ouvrier	1	00	Oui
32	Amadou SOW	Conseiller Rural	Domaine	M	65	Ndioumane sérèe	Eleveur	1	00	Non
33	Codé DIAW	Ancien PCR	Domaine	M	58	Loumbel Say	Cultivateur	2	00	Oui
34	Djiby NDOUR	Conseiller Rural	Domaine	M	50	Ndioumane sérère	Cultivateur	1	00	Oui
35	Bakh DIAGNE	Conseiller Rural	Domaine	M	53	Ndioumane sérère	Cultivateur	1	00	Oui
36	Yacine KONTE	Conseiller Rural	Domaine	F	47	Ndioumane sérère	Ménagère	1	00	Oui

Annexe 2 .: répertoire des OP de la CR

N°	Nom OP	Type OP	Date de création	Village	Nombre de membres		Reconnaissance	Domaine d'activités	Responsables
					Hommes	Femmes			
01	Section Villageoise Darou Mbacké	SV	1983	Darou Mbacké	40	-	-	-	Abdou Lahat MBACKE
02	Takku Liguey de Laga Mbal	GPF	1995	Ndioumane Laga Mbal (4)	-	41	-	Agriculture – Elevage (embouche)	Aïssatou DIOUF 76475 28 32
03	GPF Darou Nahim Dia	GPF	2001	Darou Nahim Dia	-	33	-	Elevage (embouche) – commerce - agriculture	Saye MBAYE 76128 02 72
04	GPF Boustane Diao	GPF	2003	Boustane Diao	-	63	FNGPF	Elevage – commerce – agriculture	Sokhna DIOP 76126 29 67
05	GPF Koffa	GPF	1995	Koffa	-	50	-	Transformation - Elevage – agriculture	Khemesse SENE 77286 10 77
06	GPF Nguidiane Ndiaye	GPF	2002	Nguidiane Ndiaye	-	32	-	Elevage – commerce – agriculture	Adama BA 77117 12 65
07	GPF Gapasse	GPF	2002	Gapasse	-	18	-	Agriculture - Elevage	Astou DIAGNE 76667 55 52
08	Section Villageoise Gapasse	SV	1996	Gapasse	40	35	-	Agriculture - commercialisation	Safout POUYE 76667 55 52
09	Section Villageoise Guéral	SV	1995	Guéral	35	25	-	Agriculture - commercialisation	Moussa DIONE 76377 99 55
10	GPF Gapasse Déthié	GPF	2002	Diokane Tine	-	34	-	Elevage – commerce – agriculture	76489 62 44 Ndella DIENG
11	GIE Ndioumane sérère	GIE	**31/12/2002**	Ndioumane sérère	15	37	RC – 411 – B	Agro sylvo pastoral – commerce – transport – export	Fakhane MBAYE 76696 14 79
12	GPF Ndioumane sérère	GPF	1991	Ndioumane sérère	-	60	-	Agriculture - Elevage	Fakhane MBAYE 76696 14 79

13	Mboga Yiif	AVD	**27/09/2005**	Gapasse	-	37	N°066/GRD	Agriculture - Elevage	Khady FAYE 76758 19 34
14	Foogue Saakh	GPF	2007	Gapasse	-	10	-	Elevage	Adama THIAW 76283 27 14
15	GPF Keur Madieumb Lô	GPF	2007	Keur Madieumb Lô	-	33	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Tacko LÔ 76597 95 58
16	GPF Doyoli 2	GPF	2002	Doyoli	-	20	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Sokhna Faty DIENG
17	Gawane sérère	GPF	2002	Gawane	-	22	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Marème DIENG 76592 75 61
18	Gawane Faye	GPF	1995	Gawane	-	33	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Ndienga DIOP 77233 25 69
19	Section Villageoise	SV	1990	Thiallé	70	-	-	Agriculture – Elevage – commerce –	Mbaye SALL 77442 96 60
20	GPF Thiallé	GPF	1995	Thiallé	-	70	FNGPF	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Dieumb SALL 77109 99 42
21	Section Villageoise de Taïba 1	SV	1997	Taïba	30	-	-	Agriculture – Elevage – commerce –	Amdy Badiane SECK 76596 75 77
22	Section Villageoise de Taïba 2	SV	1995	Taïba	40	-	-	Agriculture – Elevage – commerce –	Thierno Alima SECK 77223 37 78
23	GPF le Taïba	GPF (AVD)	2005	Taïba	-	60	**FNGPF N° 063/GRD**	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Khady FALL 76596 75 77
24	GPF de Taïnabé	GPF	2003	Taïnabé	-	42	FNGPF	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Awa KA 76869 64 52
25	GPF de Loumbel Saye 2	GPF	1995	Loumbel Saye	-	33	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Awa DIENE 76851 20 33
26	GPF de Loumbel Saye 1	GPF	2000	Loumbel Saye	-	25	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Anta NDIAYE 76392 54 95
27	GPF de Djibane	GPF	2000	Ndioumane	-	13	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Thiabou GNINGUE 76383 16 42
28	GPF de Ndioumane peulh	GPF	2003	Ndioumane	-	40	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Yacine SOW

29	GPF de Lignement	GPF	2005	Loumbel Saye	-	40	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Amy FAYE
30	GPF Diapo Liguey Ndioumane	GPF	2002	Ndioumane	-	51	FNGPF	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Ngoné NDIAYE 77703 05 57
31	Section Villageoise de Taïnabé	SV	1995	Taïnabé	40	-	-	Agriculture – Elevage – commerce –	Sidaty KA 76869 64 52
32	GPF Ndioumane Keur Khar	GPF	2005	Ndioumane Keur Khar	-	30	-	Agriculture – Elevage	Awa MBAYE
33	ARND Ndioumane	ASCD	2007	Ndioumane	24	15	-	Agriculture – Elevage	Daouda NDIAYE 77408 41 19
34	GPF Nguidiane Sall	GPF	2007	Nguidiane	-	23	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Khemesse YATT
35	Section Villageoise Nguidiane	SV	2000	Nguidiane	22	-	-	Agriculture – Elevage – transformation	Sangui NDONG
36	GIE de Mbam Peulh	GIE	2008	Mbam Peulh	8	12	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Sidy SOW
37	GIE Ngagne DIENG	GIE	1992	Ndioumane sérère	10	-	-	Agriculture – Elevage – commerce– transformation	Ngagne DIENG
38	Section Villageoise Loumbel Saye	SV	1983	Loumbel Saye	-	-	-	Agriculture – Elevage	Codé DIAW